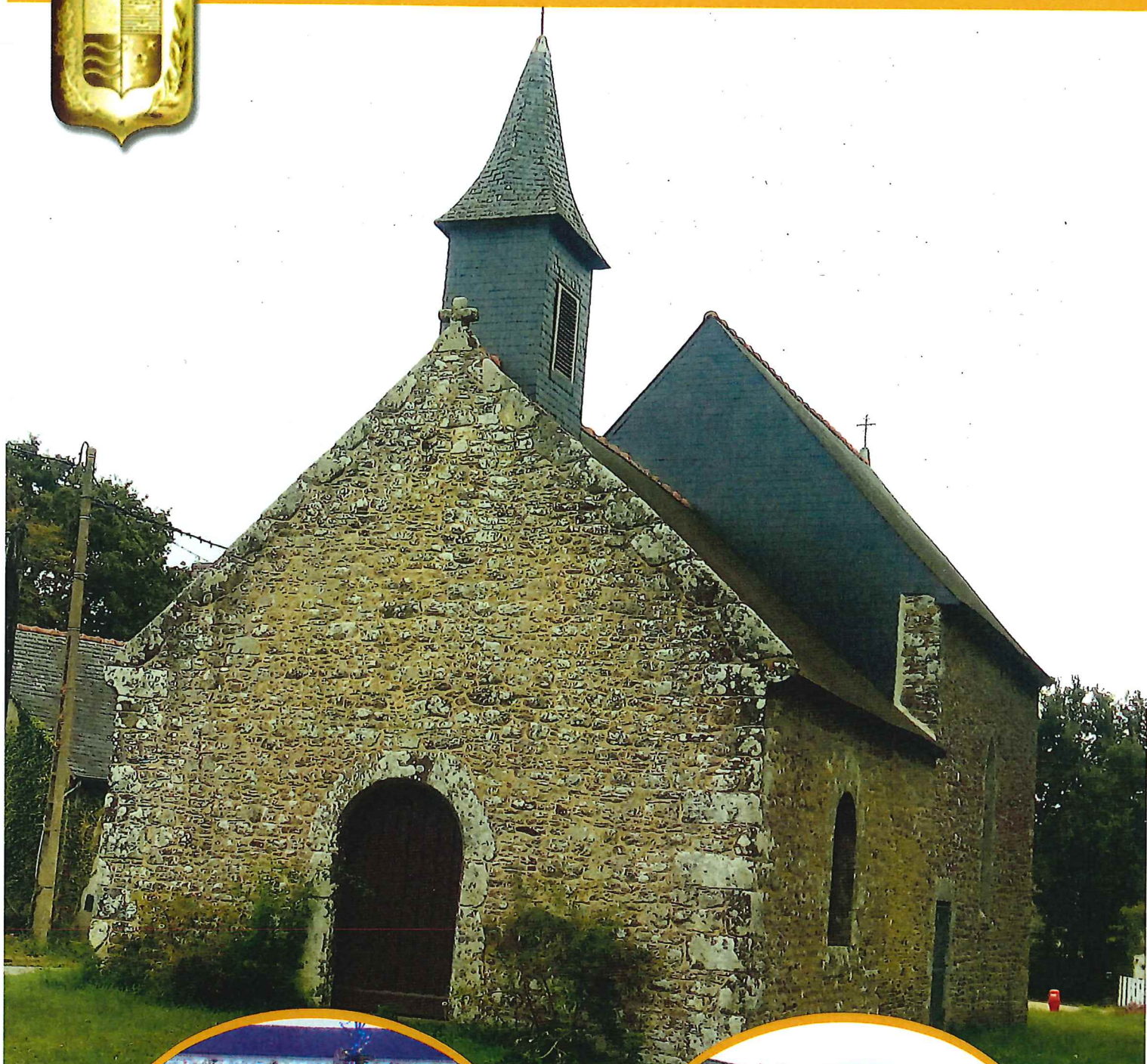


# MOHONNAIS

Bulletin municipal année 2019





<b>Vie municipale</b>	1 à 23
<b>Vie quotidienne</b>	24 & 27
<b>Vie associative</b>	28 à 38
<b>Informations diverses</b>	39 & 40

## LE MOT DU MAIRE

Chères Mohonnaises, chers Mohonnais,

La tradition lors du changement d'année est d'offrir ses vœux. Aussi ai-je le plaisir de vous adresser les miens de bonheur, joie et santé pour vous et vos proches. Que 2020 soit une année d'espoir et de réussite pour vos projets, Que vous trouviez la satisfaction et la joie dans vos vies personnelle et professionnelle. Que les plus âgés profitent de leur retraite bien méritée.

2019 a été une année bien mouvementée aux niveaux national et international, En France, la contestation des gilets jaunes a continué. La réforme des retraites a engendré de nombreux mouvements de grèves, notamment dans les grandes villes : grèves dans les transports, etc. Si les grèves n'ont pas affecté les mohonnais, nous subissons plus intensément depuis début décembre 2019, un déferlement de vols et de dégradations dans les locaux communaux : église, centre culturel du mille-club, local technique, buvette au terrain de foot. Soyez vigilants, je vous rassure, je ne baisse pas les bras, je mets tout en œuvre pour cela cesse malgré de nombreuses incivilités à mon encontre.

Un autre fait marquant de 2019, qui nous a tous touchés, fut l'incendie à Notre Dame de Paris.

### Les principales réalisations 2019 :

- L'aménagement pour la mise en sécurité de la Rue du Porhoët
- Les travaux de voirie 2018
- La réfection du plancher de l'église

Les travaux de voirie 2019 n'ont pu être réalisés à ce jour ainsi que la fin de l'aménagement de la Rue du Porhoët en raison de l'épisode pluvieux de ces derniers mois.

Je remercie les employés communaux, les bénévoles des associations pour le travail remarquable qu'ils effectuent.

L'ensemble du Conseil Municipal, les membres de la commission des affaires sociales et le personnel communal vous souhaitent une belle année 2020 dans la convivialité, la paix et la fraternité.

**Belle année 2020**

**Josiane DENIS**

**Maire**



## URBANISME

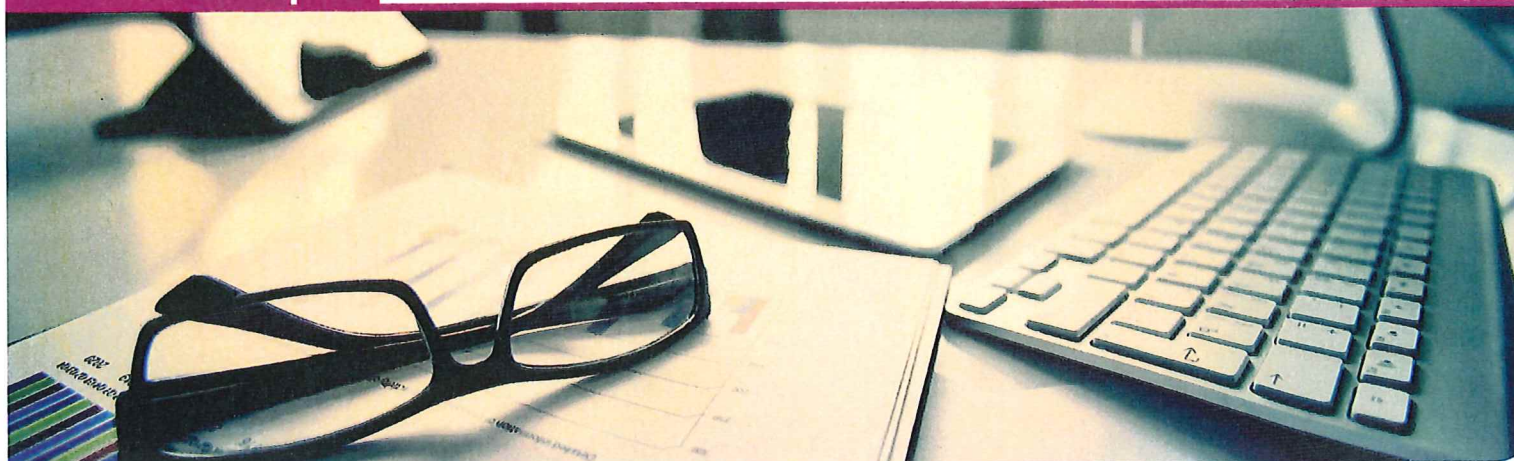
Du 1er janvier au 31 décembre 2019

### PERMIS DE CONSTRUIRE

Bénéficiaires / adresses des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
BIGORGNE Cédric Ker Brezel	Bâtiment élevage canards et fosse à lisier	22 Février
JAGOREL Vincent et Audrey – Le Pourhaut	Construction d'une maison en bois	21 Février
GAEC DENIS RAFFRAY- La Mulotière	Extension de bâtiments et construction d'un bâtiment post sevrage	22 Février
FLEURY Mickaël - Hiniac	Déconstruction d'une ancienne stabulation et hangar. Extension stabulation vaches laitières	7 Juin
GAEC Du Chêne – Le Chêne	Construction d'un hangar	26 Août
DENIS Michel – Rue des Marétiaux	Extension maison d'habitation	26 Août
BLANDEL Alain - Linho	Création d'un garage	28 Octobre

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Bénéficiaires / adresses des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
GRANDJEAN Jean-Marie – 1, rue du Calvaire	Agrandissement ouvertures et pose fenêtres de toit	28 Février
GRIPPON-BREYTON Armelle –35 b, Bodieu	Haie remplacée par un grillage	2 Avril
FLEMINGTON Marc – 5, Rue du Porhoët	Conversion grenier en chambre	2 Mai
WOZNIAK Christian – 4bis, Rue des Clerjorets	Construction d'un abri de jardin	27 Mai
GLAIS Isabelle – 6 rue du Moulin	Ravalement peinture	12 Juillet
OGEC du RPI de Mohon/St Malo- DOUDARD Anaïck – 16 rue de Paradis	Remise en état partielle de la couverture de l'école de Mohon	08 Juillet
ZILIO William – 19, rue Joseph Herpe	Ouverture porte de service sur le pignon ouest de la maison	12 Juillet
DUMAS Noël – 21, lotissement Beau Soleil	Construction d'une véranda	01 Août
MICHE Mickaël – 5, lotissement Beau Soleil	Construction d'un préau	09 Août
EARL de Penguilly - Penguilly	Rénovation des façades nord et sud du bâtiment d'élevage par pose de fenêtres avec volets roulants	19 Septembre
GAUBICHER Fanny – 19, Les Touches	Isolation des murs par l'extérieur, clôture avec un muret de tout le terrain	11 Octobre
CANDY Robert – 9, rue St Vran	Rénovation complète des toitures en ardoise et pose de vélux	31 Décembre



## DÉLIBÉRATION

### LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2019

#### 1 - CANTINE MUNICIPALE - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2018

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	17 499,59 €	
Opérations de l'exercice	39 635,97 €	40 432,74 €
TOTAUX	57 135,56 €	40 432,74 €
Résultat définitif	16 702,82 €	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 11)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 11

#### 2 - GARDERIE MUNICIPALE - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2018

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	5 712,77 €	
Opérations de l'exercice	9 095,39 €	9 447,56 €
TOTAUX	14 808,16 €	9 447,56 €
Résultat définitif	5 360,60 €	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 11)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 11

#### 3 - LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SÉVIGNÉ – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2019

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	49 443,45 €	
Opérations de l'exercice	278 458,97 €	273 140,49 €
TOTAUX	327 902,42 €	273 140,49 €
Résultat définitif	54 761,93 €	

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	277 420,44 €	
Opérations de l'exercice	267 485,40 €	277 420,44 €
TOTAUX	544 905,84 €	277 420,44 €
Résultat définitif	267 485,40 €	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 11)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 11

#### 4 - ASSAINISSEMENT – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2018

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		24 068,33 €
Opérations de l'exercice	15 700,52 €	24 933,89 €
TOTAUX	15 700,52 €	49 002,22 €
Résultat définitif		33 301,70 €

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		76 015,59 €
Opérations de l'exercice	6 887,00 €	13 276,00 €
TOTAUX	6 887,00 €	89 291,59 €
Restes à réaliser	0	0
Résultat définitif		82 404,59 €

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :** (suffrages exprimés : 11)

contre : 0  
 abstentions : 0  
 pour : 11

**5 - COMMUNE – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2018**

Fonctionnement	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		603 817,74 €
Opérations de l'exercice	602 059,40 €	909 440,84 €
TOTAUX	602 059,40 €	1 513 258,58 €
Résultat définitif		911 199,18 €

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	146 620,76 €	
Opérations de l'exercice	520 447,90 €	546 788,82 €
TOTAUX	667 068,66 €	546 788,82 €
Restes à réaliser	234 252,00 €	138 042,00 €
Résultat définitif	216 489,84 €	

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :** (suffrages exprimés : 11)

contre : 0  
 abstentions : 0  
 pour : 11

**6 - CCAS – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2018**

Fonctionnement	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	5 679,79 €	
Opérations de l'exercice	6 182,71 €	5 679,79 €
TOTAUX	11 862,50 €	5 679,79 €
Résultat définitif	6 182,71 €	

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		4 964,34 €
Opérations de l'exercice	0	0
TOTAUX	0	4 964,34 €
Restes à réaliser	0	0
Résultat définitif	0	4 964,34 €

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit :** (suffrages exprimés : 11)

contre : 0  
 abstentions : 0  
 pour : 11

**7 - CANTINE MUNICIPALE – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL – ANNÉE 2018**

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**8 - GARDERIE MUNICIPALE – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL – ANNÉE 2018**

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**9 LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SÉVI-GNÉ – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL – ANNÉE 2018**

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**10 - ASSAINISSEMENT – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL – ANNÉE 2018**

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**11 - COMMUNE – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL – ANNÉE 2018**

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 12 - CCAS – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL – ANNÉE 2018

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) de fixer comme suit les subventions aux Associations pour l'année 2019 pour un montant total de 9 253 euros 15 :

Associations	Montants attribués 2019
Entente Mohon/St Malo 3 Fontaines	1 300 euros
Anciens Combattants Unacita et ACPG	100 euros
Club de l'Amitié	300 euros
Société de Chasse de MOHON	1 000 euros
Majorettes de MOHON	1 500 euros
Lire à MOHON	1 500 euros
Club Cyclo	200 euros
Moto Club de St Marc	1 000 euros
Poker Club	500 euros
MOHON Gym	300 euros
La ronde du Porhoët	100 euros
USEP-UGSEL	30 euros/licencié soit 30 euros
Breizh propulsion	30 euros/licencié soit 30 euros
Entente Morbihannaise du sport scolaire	0.15 euros/habitant soit 153 euros 15
Entente des Korrigans du Porhoët	30 euros/licencié soit 480 euros
Rugby Club pays de Mauron	30 euros/licencié soit 60 euros
Banque alimentaire	300 euros
ADAPEI du Morbihan Les Papillons Blancs	50 euros
Association « rayon de soleil »	50 euros
Union Départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan	50 euros
Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan	50 euros/apprenti = 150 euros
Bâtiment CFA Morbihan	50 euros/apprenti = 100 euros
<b>TOTAUX</b>	<b>9 253 euros 15</b>

## 14 - ECOLE PRIVÉE DE MOHON – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, après délibération (suffrages exprimés : 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) :

- Donne un avis favorable pour le renouvellement de la convention à compter du 1er janvier 2019 pour une durée d'une année,
- Fixe la participation financière de la Commune à 1 279 euros par élève de maternelle et 462 euros par élève du primaire au vu de la situation de l'effectif au 1er janvier 2019
- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Ecole Privée de MOHON.

## 15 - ÉCOLE PRIVÉE SAINT LOUIS DE PLOËRMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – CLASSE ULIS

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (suffrages exprimés : 12 voix pour) pour verser une participation financière d'un montant de 462 euros au titre des frais de fonctionnement pour la classe ULIS pour l'année scolaire 2018/2019 pour cet élève.

## 16 - BUDGET COMMUNE 2019 – DEMANDE EXÉCUTION AVANT SON VOTE

M<sup>me</sup> le Maire demande l'autorisation pour exécuter le budget primitif 2019 de la Commune avant son vote pour réaliser les opérations suivantes :

OPÉRATIONS	LIBELLES	COMPTES	MONTANTS
101 – Bâtiments communaux	Matériel et outillage d'incendie	21568	450 euros
102 – Chapelles/Eglise	Frais de publicité restauration des vitraux de l'église	2313	1 000 euros
<b>TOTAL</b>			1 450 euros Inférieur au plafond autorisé de 706 123 euros 50 /4 = 176 530 euros 87

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus (suffrages exprimés : 12 voix pour).

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2019.

**17 - ASSOCIATION « AGRICULTEURS DE BRETAGNE »**

La somme de 0 euro 10 par habitant est sollicitée.  
Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis défavorable (7 abstentions et 5 voix contre).

**18 - TRAVAUX DE VOIRIE ANNÉE 2019 – AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**

DESIGNATION	LIBELLÉ DE VOIRIE	MÈTRES
HINIAC	CR 121 depuis habitation Cléro	300 mètres
LAUNAY CARO	CR 200	165 mètres
KER EOLE	CR 92	110 mètres
LA VILLE AU VOYER	CR 217	150 mètres
LINHO	VC 212 suite habitation Audrain CR 174 accès stabulation Audrain	110 mètres
	CR 175 ferme Audrain	180 mètres
	CR 69 stabulation Michel	180 mètres
LA MULOTIERE	CR 8	175 mètres
LES COURRAYES	VC 221	130 mètres
COETSERVY	CR 63	100 mètres
	CR 105	70 mètres
<b>TOTAL</b>		<b>1 670 mètres</b>

DESIGNATION	
Parking du Centre Culturel du Mille Clubs	Environ 1 500 m <sup>2</sup>
Trottoir rue de la Pierre Bise	
Assainissement Salle polyvalente	Des anciennes toilettes vers la RD
Rue du stade	Abaissement de trottoirs (2 bateaux)

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité la proposition des travaux pour l'année 2019 (12 voix pour).

M<sup>me</sup> le Maire demande l'autorisation de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2019. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité (12 voix pour).

Pour la rémunération du Maître d'œuvre, il est nécessaire de prévoir des crédits avant le vote du budget primitif de l'année 2019.

Elle propose les crédits suivants :

OPERATIONS	LIBELLES	COMPTES	MONTANTS
100 – Voirie	Constructions	2315	5 000 euros
<b>TOTAL</b>			5 000 euros Inférieur au plafond autorisé de 706 123 euros 50 /4 = 176 530 euros 87

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus (suffrages exprimés : 12 voix pour).

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2019.

**19 - PRISES GUIRLANDES SUPPLÉMENTAIRES**

Le coût prévisionnel est de 800 euros HT soit 960 euros TTC subventionnés à hauteur de 30 % par le SDEM soit 560 euros HT restant à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité (12 voix pour) le Maire à signer à la convention.

Pour le paiement, il est nécessaire de prévoir des crédits avant le vote du budget primitif 2019.

Elle propose les crédits suivants :

OPERATIONS	LIBELLES	COMPTES	MONTANTS
107 – Eclairage public	Réseaux câblés éclairage public	21533	1 000 euros
<b>TOTAL</b>			1 000 euros Inférieur au plafond autorisé de 706 123 euros 50 /4 = 176 530 euros 87

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus (suffrages exprimés : 12 voix pour).

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2019.

**20 - PROJET D'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de la mise en place d'une borne de recharge électrique par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions et charge

Mme le Maire de contacter Morbihan Energies pour monter le dossier. Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2019.

## **21 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PORHOET**

Mme Le Maire présente le coût du projet :

219 600 euros HT subventionnés à hauteur de 27 % par l'Etat et 35 % par le Département.

Elle ajoute qu'elle ne souhaite pas faire valider le projet à la présente séance mais de pouvoir déposer le dossier de subvention au titre de la DETR avant le 4 mars 2019 auprès de la Préfecture afin de prendre place.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord (10 voix pour et 2 abstentions) pour déposer le dossier de demande de subvention.

## **22 - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU, DE PETITS ACCESSOIRES DE BUREAU ET DE PAPIER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour) :

- APPROUVE l'adhésion de la Commune de MOHON au groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau, de petits accessoires de bureau et de papier,
- DESIGNÉ PLOERMEL COMMUNAUTE en tant que coordonnatrice de groupement de commandes,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes en découlant,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

## **23 - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

Le PLH est le document cadre de la politique de l'habitat communautaire. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les Communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (12 voix pour) et valide le projet de PLH.

## **24 - DÉTERMINATION DE NOMS DE LIEUX-DITS**

Madame le Maire fait savoir qu'elle a été saisie de deux demandes de détermination de noms de lieux-dits à savoir :

- Bâtiment d'élevage de Mr ALNO à St Marc
- Bâtiment d'élevage de Mr BIGORGNE Cédric sur la lande de la bataille Route du Chaillot- Launay Geffray.
- M<sup>me</sup> le Maire propose les noms de lieux-dits suivants :
- Bâtiment d'élevage de Mr ALNO à St Marc = La lande de St Marc
- Bâtiment d'élevage de Mr BIGORGNE Cédric Route du Chaillot- Launay Geffray = KER BREZEL (qui signifie bataille en breton)

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (12 voix pour) à la proposition du Maire.

## **25 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 octobre 2018 relative à la nouvelle organisation prévue par le Conseil Municipal depuis la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018.

Elle demande de bien vouloir déterminer les modalités concernant la délivrance des bons alimentaires aux personnes dans le besoin. Jusqu'ici la délibération du CCAS prévoyait la délivrance de denrées alimentaires au magasin VIVAL de MOHON à raison de 50 euros par bon.

Elle propose de désigner la boulangerie de MOHON en qualité de fournisseur de denrées alimentaires pour le même montant.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la proposition de Mme le Maire (11 voix pour et 1 abstention) à savoir la délivrance par la mairie de bons alimentaires de 50 euros pour toute personne dans le besoin (sur justificatifs), les denrées alimentaires seront à retirer auprès de la boulangerie de MOHON.

M<sup>me</sup> le Maire rappelle le projet de mise en place d'une Charte destinée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et du Comité Consultatif des affaires sociales de MOHON afin de garantir le secret professionnel lié à l'instruction des dossiers relatifs à l'action sociale.

Elle présente le projet de Charte.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité (12 voix pour) un avis favorable pour la mise en place de cette Charte qui sera signée par chaque membre.

M<sup>me</sup> le Maire propose la mise en place d'un règlement des aides sociales facultatives afin de garantir les droits des usagers du service public, fixer les condi-



tions d'éligibilités, déterminer les instances de décision et les diverses prestations.

Elle propose qu'une réflexion soit menée sur ce projet de règlement qui sera ensuite soumis au Conseil Municipal pour validation. Une réunion du Comité Consultatif des affaires sociales de MOHON serait organisée pour mener cette étude.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la proposition du Maire à l'unanimité (12 voix pour) et précise qu'aucun autre membre de l'assemblée n'est volontaire pour participer à cette étude.

**26 - ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE – RESOLUTION GENERALE DU 101<sup>E</sup> CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ**

Il est proposé au Conseil municipal de MOHON de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal de MOHON, après en avoir délibéré soutient (par 11 voix pour et 1 abstention) la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.

**27 - AMICALE DU PERSONNEL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ ET DE SES COMMUNES MEMBRES**

Subvention année N = Masse salariale année N-1 x 0.51 % divisé par le nombre d'Agents comptés par individualité x le nombre d'adhérents de la Commune. Pour information le montant calculé de la subvention pour l'année 2019 s'élèverait à environ 595 euros au regard du nombre d'Agents communaux intéressés à MOHON. Une cotisation d'un montant de 20 euros sera réglée chaque année par tout Agent adhérent à l'Amicale.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité (12 voix pour) de verser une subvention annuelle déterminée selon la formule de calcul précitée à l'Amicale de PLOERMEL COMMUNAUTE afin de permettre l'adhésion de ses Agents.

**28 - POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE – TEMPS NON COMPLET (17 HEURES 50/35<sup>E</sup>)**

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (17 heures 50/35<sup>e</sup>) puisqu'un autre poste a été créé à un autre grade et pour une autre durée hebdomadaire de service par délibération du 30 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (12 voix pour) :

- DÉCIDE de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (17 heures 50/35<sup>e</sup>)

**29 - RISQUES PROFESSIONNELS – PROGRAMME DE PRÉVENTION ANNUEL – ANNÉE 2019**

Madame le Maire fait savoir que la Commission Communale « Hygiène et Sécurité au Travail » s'est réunie le 23 novembre 2018. Elle fait lecture du compte-rendu de la réunion et présente par unité le projet de programme de prévention annuel de l'année 2019 qui a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG 56 le 29 janvier 2019 et a reçu un avis favorable. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité (12 voix pour) le projet de programme de prévention annuel 2019.

**SEANCE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2019**

**1 - LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SÉVIGNÉ**

M<sup>me</sup> le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2019 pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné » et propose de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 54 752 euros 33 afin d'équilibrer ce budget.

**Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (13 voix pour) :**

Approuve à l'unanimité le vote de la subvention exceptionnelle proposée,

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du Lotissement communal Hameau de Sévigné qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Lotissement Hameau de Sévigné	322 252 euros 33	534 985 euros 40

**2 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (13 voix pour).

Vote à l'unanimité le budget primitif 2019 en Assainissement qui s'équilibre comme suit en section d'exploitation et en section d'investissement :

ENTITÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Assainissement	57 789 euros	95 680 euros 59

### 3 - AFFECTATION DU RESULTAT ANNÉE 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal décide après un vote à main levée (13 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2018	882 953 euros 05
Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	211 525 euros 50
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	671 427 euros 55

### 4 - PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF – ANNÉE 2019 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour et 1 voix contre le montant des crédits prévus pour les travaux d'aménagement de la rue du Porhoët et le club house) :

Vote le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et en section d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Commune	1 501 739 euros	1 171 103 euros

### 5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour le maintien des taux communaux) fixe les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2019 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

### 6 - ÉCOLE PUBLIQUE DE GUILLIERS – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Cinq élèves fréquentent l'école dont un maternelle et quatre élémentaires. Le montant global de la dépense s'élève à 3 687 euros 37.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à cette demande à l'unanimité (suffrages exprimés : 13 voix pour) et autorise le Maire à signer la convention.

### 7 - FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT – APPEL A PARTICIPATION DES FINANCEURS ANNÉE 2019

Le montant de participation financière demandé s'élève à 100 euros 21 pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour et 1 abstention) émet un avis favorable à cette demande.

### 8 - DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEURS

Madame le Maire présente la demande d'admission en non valeurs sollicitée par le Trésorier Municipal.

Soit un total général de 9 286 euros 03 (cantine, garderie, entretien terrains et démolition immeuble en état de péril imminent)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour), accepte à l'unanimité d'admettre ces sommes en non valeurs.

### 9 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PORHOËT

Madame le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal les trois avant-projets datés du 29 mars 2019 pour les travaux d'aménagement de la rue du Porhoët.

1<sup>er</sup> projet : projet avec feux intelligents

2<sup>e</sup> projet : projet avec écluses

3<sup>e</sup> projet : projet avec chicanes

M<sup>me</sup> le Maire demande de passer au vote comme suit :

Pour le projet 1

Pour le projet 3

Ou rien (donc zéro) car le projet 2 est éliminé

Le Conseil Municipal, après délibération, procède à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

Projet 1 : 2 voix

Projet 3 : 5 voix

Projet 0 : 4 voix

1 vote blanc et 1 vote contre.

M<sup>me</sup> le Maire contactera la Préfecture au service du contrôle de la légalité pour pouvoir interpréter le résultat de ce vote du Conseil Municipal.

Les demandes de subventions sont par conséquent reportées pour le mois de mai 2019.

### 10 - CANTINE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour), valide la proposition du Maire qui entrera en vigueur à compter de septembre 2019 à savoir :

- prix du forfait annuel par famille pour les enfants

inscrits ou non-inscrits durant l'année scolaire et qui n'ont pas pu être facturés : 15 euros.

### 11 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour et 1 abstention), décide de ne pas s'opposer au transfert de la compétence Assainissement au profit de PLOERMEL COMMUNAUTE dès le 1er janvier 2020.

### 12 - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

DE SE PRONONCER sur la modification des statuts de Ploërmel Communauté ;

Votes pour : 12

Vote contre : 0

Abstention : 1

D'AUTORISER Madame le Maire à réaliser toutes opérations et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 13 - CDG 56 – CONVENTION D'ACCÈS AUX SERVICES FACULTATIFS

Ces services regroupent :

- les services financés par une cotisation additionnelle (publication et diffusion d'informations statutaires, promotion de l'emploi public, aide à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- les services optionnels (catalogue de services du CDG)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour), autorise le Maire à signer la convention cadre d'accès aux services facultatifs proposés par le CDG 56.

### 14 - PERSONNEL COMMUNAL – RIFSEEP

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE - R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité après un vote à main levée (13 voix pour) :

- de modifier la part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1er mai 2019,
- de valider des critères et montants,
- dit que les crédits correspondants ont été prévus au budget 2019.

La présente délibération abroge la délibération du 26 février 2018.

## LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2019

### 1 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PORHOËT

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (8 voix pour) pour déposer les demandes de subventions au vu du plan de financement prévisionnel présenté et autorise également le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

### 2 - TRAVAUX DE VOIRIE – ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (8 voix pour) pour déposer les demandes de subventions au vu du plan de financement présenté et autorise également le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

### 3 - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ – CLECT

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle Unique (FPU).

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

DE SE PRONONCER sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 mars 2019, annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (1 voix contre et 7 abstentions), émet un avis défavorable à ce rapport.

### 4 - CANTINE MUNICIPALE - REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR L'ACHAT DE DENRÉE ALIMENTAIRE

Madame le Maire fait savoir que Mme Angélique GUIBOUX, salariée de CONVIVIO, le prestataire de service chargé de la fourniture des repas à la cantine municipale a dû acheter personnellement du pain à Super U de Josselin car la boulangerie de MOHON était fermée pour congés annuels. Elle a payé la somme de 5 euros 94.

Mme le Maire propose que cette somme soit remboursée à Mme Angélique GUIBOUX.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité (8 voix pour) un avis favorable à la proposition de Mme Le Maire.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019

### 1 - TRAVAUX DE VOIRIE – ANNÉE 2019

5 entreprises ont retiré le dossier de consultation (Colas, Pigeon, Eiffage, Eurovia et Pompéi) et 2 entreprises ont déposé une offre de prix (Eiffage et Colas). L'estimatif du Maître d'œuvre était d'un montant de

165 934 euros 50 HT. Mme la Maire rappelle la liste des travaux prévus :

DESIGNATION	MÈTRES
LAUNAY CARO	178 M
HINIAC	350 M
LA VILLE AU VOYER	146 M
LINHO	190 M
LINHO 2	185 M
KER EOLE	110 M
LES COURRAYES	126 M
COETSERVY A	100 M
COETSERVY B	107 M
LA MULOTIERE	163 M
RUE DU STADE	Bateaux
RUE DE LA PIERRE BISE	Trottoir
PARKING CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS PISTES BOULES	

Elle présente les offres de prix des deux entreprises :

OFFRES	MONTANTS HT
Entreprise EIFFAGE	149 841 euros
Entreprise COLAS	145 346 euros 78

Le Conseil Municipal, après délibération, retient à l'unanimité (12 voix pour) l'offre COLAS pour un montant de 145 346 euros 78 HT et autorise Mme la Maire à signer le marché.

## 2 - RUE DU FOUR

Mme la Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la remise en état de la clôture pour les familles GAPAILLARD et CHEVALIER avec le respect des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour et 1 abstention), émet un avis favorable à cette proposition et autorise Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## 3 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT A UNE ELUE – ACHAT DE TIMBRES POSTES POUR CARTES ELECTORALES

Madame la Maire fait savoir qu'elle a réglé personnellement la somme de 15 euros pour acheter des timbres- poste pour affranchir les plis contenant les cartes électorales.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (1 voix contre, 4 abstentions et 6 voix pour) accepte de rembourser la somme de 15 euros à Madame la Maire.

## 4 - ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE – VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTÉ

Le Conseil Municipal de MOHON demande que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.

La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil Municipal de MOHON, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour) autorise Madame la Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

**5 - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ANNÉE 2020**

Au total il y aura 57 sièges à pourvoir soit 2 sièges de moins qu'en 2017 (PLOËRMEL et TAUPONT perdront un siège chacune).

Mme la Maire fait savoir que MOHON bénéficiera d'un siège comme toutes les autres Communes du Canton sauf MENEAC qui en aura deux.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (8 abstentions, 3 voix pour et 1 voix contre) opte pour la répartition de droit commun qui sera faite par le Préfet.

**6 - BUDGET COMMUNE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT DE CRÉDITS**

- mise en place de 5 alvéoles de stockage à l'atelier (4 m 50 de large, 5 m de profondeur et 1 m 50 de hauteur de muret) afin de pouvoir entreposer des fournitures de voirie. Coût 16 919 euros 85 HT.
- Construction d'un muret à l'atelier (environ 70 mètres) avec un bac de rétention. Celui-ci longerait entre le stade et l'atelier, côté haie. Cela servira pour le lavage du matériel. Coût 9 000 euros HT.

Madame la Maire propose le virement de crédits ci-après :

INVESTISSEMENT – DEPENSES	ARTICLES	MONTANTS
Opération 100 – voirie	2315 - 100	- 31 200 euros
Opération 101 – bâtiments communaux	2313 - 101	+ 31 200 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour) accepte le virement de crédits proposé ci-dessus.

Les devis de l'entreprise ROUXEL seront acceptés par décision du Maire conformément à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal du 7 avril 2014 pour la signature de marchés inférieurs à 20 000 euros HT.

Elle rappelle le plan de financement prévisionnel pour la rue du Porhoët :

Organismes financeurs	Conditions	Taux de subvention	Montant des travaux HT	Montants	Annotations
Département	Dépense subventionnable annuelle plafonnée à 500 000 euros HT	35 %	Rue du Porhoët : 177 030 euros HT avec marge de 3 % d'imprévus	61 960 euros 50	PST
Préfecture	Dépense subventionnable plafonnée à 160 000 euros HT	27 %	Rue du Porhoët : Plafond des 160 000 euros atteint	43 200 euros	DETR
Département		Environ 11 %	Rue du Porhoët : 90 827 euros 50	10 000 euros	Amendes de police
Total des subventions espérées				115 160 euros 50	

**SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2019**

**1 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PORHOËT ET DANS LA RUE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Madame la Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée. Un seul marché a été lancé pour les deux chantiers :

- travaux d'aménagement de la rue du Porhoët
- travaux d'assainissement à la salle polyvalente (reprise du branchement de la cantine)

Deux propositions ont été reçues.

Travaux d'aménagement de la rue du Porhoët

Entreprises	Coût HT	Option résine HT	Total HT
EIFFAGE	151 888,25	12 236,00	164 124,25
COLAS	168 608,82	13 686,84	182 295,66

Travaux eaux usées à la salle polyvalente

Entreprises	Coût HT
EIFFAGE	12 409,12
COLAS	12 403,94

Pour les deux chantiers

Entreprises	Coût HT
EIFFAGE	176 533,37
COLAS	194 699,60

Elle fait lecture du rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet Nicolas, Maître d'œuvre qui a été présenté à la Commission d'Ouverture des Plis le 26 juillet 2019.

Mme la Maire propose de retenir l'offre d'EIFFAGE avec l'option résine qui est conseillée car c'est un visuel qui pourrait contribuer à faire ralentir les véhicules (coût 12 409 euros 12 HT) et la sécurité doit primer avant tout.

Elle précise que la subvention sollicitée auprès de la Préfecture est refusée pour cette année faute de crédits. Elle a rencontré le Sous-Préfet le 2 juillet 2019 à ce sujet. Il va essayer de trouver des reliquats de crédits auprès d'autres Communes. Une réponse est attendue en septembre 2019. A défaut de crédits, il faudra refaire un dossier de demande de subvention en 2020 mais il ne faudra pas faire la réception des travaux, il doit y avoir encore au moins une facture en instance de paiement.

Pour le dossier des amendes de police, une réponse est attendue pour 2020, peu importe que le chantier soit commencé ou achevé.

Pour le dossier de PST : les travaux d'enrobés seront remboursés par le Département pour un montant prévisionnel de 16 230 euros HT. Le dossier est en cours d'étude pour la demande de subvention ainsi que pour la réalisation des travaux et leur prise en charge.

Au final, Il devrait rester à la charge de la Commune pour les travaux d'aménagement de la rue du Porhoët la somme de 46 199 euros 82 HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, retient l'offre d'EIFFAGE au prix de 176 533 euros 37 HT option de résine comprise et autorise Mme le Maire à signer le marché.

## **2 - TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX À L'EGLISE – PROGRAMMATION 2018**

Une seule offre a été réceptionnée, celle des Maîtres Verriers Rennais. L'atelier BOTREL a visité le chantier mais n'a pas déposé d'offre.

Une subvention de 9 900 euros a été attribuée par le Conseil Départemental en octobre 2018.

Mme la Maire propose de retenir l'offre des Maîtres Verriers Rennais pour un montant de 38 462 euros 59 HT.

Il resterait à charge de la Commune avec les frais de publicité compris, la somme de 28 732 euros 67 HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, retient l'offre des MAÎTRES VERRIERS RENNAIS au prix de 38 462 euros 59 HT et autorise Mme la Maire à signer le marché.

## **3 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ POUR LA SALLE POLYVALENTE**

Mme la Maire fait savoir que le contrat actuel pour la fourniture de gaz à l'ensemble polyvalent expirera fin août 2019.

Elle présente de façon détaillée les 4 offres reçues suite à la consultation qui a été lancée : VITOGAZ, ANTARGAZ, GAZARMOR et PRIMAGAZ.

Le contrat serait passé pour 5 ans et est basé sur une estimation annuelle de consommation de 10 tonnes.

Bien souvent les deux premières années, le contrat est respecté et après les prix s'envolent. Le prix de la tonne en 2014 lors de la souscription du contrat avec PRIMAGAZ était de 890 euros HT et s'élève à ce jour à 1 334 euros 30 HT.

Mme la Maire présente à l'assemblée son chiffrage du coût sur 5 ans avec les différents prestataires qui ont soumissionnés.

Il y a une différence de 90 euros HT plus cher pour la proposition de VITOGAZ par rapport à l'offre d'ANTARGAZ, les deux entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses pour la Commune mais elle explique qu'une Charte a été signée entre l'Association des Maires Ruraux et VITOGAZ et que l'Association pourra négocier les prix à la place de la Commune.

Mr Jean-François CARO fait savoir qu'il n'est plus nécessaire de desservir le Centre Culturel du Mille Clubs désormais en alimentation gaz, seule la salle polyvalente est concernée.

Mme la Maire propose de retenir l'offre de VITOGAZ au prix de 771 euros 30 HT la tonne et précise que l'on ne connaît pas l'évolution des tarifs qui augmentent continuellement. Une consigne de 500 euros est appliquée et récupérable à la fin du contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 voix pour), retient l'offre de VITOGAZ et autorise Mme le Maire à signer le marché.

## **4 - REGLEMENT D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2019 décidant de mener une réflexion sur la mise en place d'un règlement des aides sociales facultatives, Mme la Maire fait savoir qu'elle a réuni le Comité Consultatif chargé des affaires sociales le 11 juin dernier.

Ce comité a proposé de reconduire l'aide de 50 euros qui était mise en place par le CCAS qui a été dissous depuis le 1er janvier 2019 pour l'achat de denrées alimentaires répondant à un besoin de subsistance qui est au fondement de la politique de l'aide sociale facultative. Ce caractère souligne le fait que l'aide facultative n'est ni un droit général (c'est une aide ponctuelle) ni un droit absolu (cette aide est subordonnée au respect de conditions qui peuvent faire l'objet d'un règlement de l'aide sociale facultative établie par la Commune. Le Comité n'a pas souhaité attribuer d'autres aides facultatives qu'il est possible d'attribuer telles que le micro crédit, l'aide à la cotisation sportive, l'assurance habitation etc..

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (5 voix pour, 1 abstention et 1 abstention uniquement sur l'extension à d'autres commerces que celui de Mr LACOMBE),

- maintient la délibération du 22 février 2019
- permet la délivrance de bons alimentaires au profit des personnes nécessiteuses auprès des grandes surfaces.

Il n'est attribué pour l'instant d'autres aides sociales facultatives, par conséquent la rédaction d'un règlement des aides sociales facultatives n'est pas indispensable dans l'immédiat.

#### 5 - SIAEP DE BROCELIANDE – RPQS – ANNEE 2018

Madame la Maire précise que des travaux vont être engagés en 2019 au petit pourhaut (déviation d'une canalisation d'eau actuellement située en plein champ de Mr JAGOREL pour longer la chaussée) ainsi que dans la rue du Four (déviation du réseau des propriétés CARRE et PICHARD et mettre les compteurs d'eau à l'extérieur des habitations. Mr RAFFIN viendra lundi 5 août pour voir les travaux à engager)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 voix pour) valide le RPQS de l'année 2018.

#### 6 - CANTINE MUNICIPALE – FIXATION DES TARIFS 2019/2020

Madame la Maire fait savoir que le prix des repas pour l'année scolaire 2018/2019 était fixé à :

- repas enfant : 3 euros 15
- repas adulte : 5 euros

Elle propose de fixer comme suit les tarifs à compter du 2 septembre 2019 :

- prix du repas enfant : 3 euros 20
- prix du repas adulte : 5 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 voix pour) fixe à compter du 2 septembre 2019 à :

- 3 euros 20 le prix du repas enfant
- le maintien à 5 euros le prix du repas adulte.
- le maintien à 15 euros du forfait annuel par famille mis en place par délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2019 à compter de la rentrée de septembre 2019 pour les enfants inscrits ou non-inscrits durant l'année scolaire et qui n'ont pas pu être facturés du fait du seuil imposé par Décret N° 2017-509 du 7 avril 2017 est maintenu.

Il est décidé de l'étendre au repas adulte.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 voix pour) décide :

- de mettre en place à compter de la rentrée de septembre 2019 le forfait annuel de 15 euros pour les repas adultes qui n'ont pu être facturés du fait du seuil de recouvrement précité.

Tout reliquat antérieur de repas non facturés du fait

du seuil applicable depuis 2017 est annulé.

#### 7 - GARDERIE MUNICIPALE – FIXATION DES TARIFS 2019/2020

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 voix pour) fixe à compter du 2 septembre 2019 à :

- 1 euro 25 la demi-heure réelle sans goûter par enfant
- 15 euros le forfait annuel par famille pour les enfants inscrits et non- inscrits durant l'année scolaire et qui n'ont pas pu être facturés du fait du seuil de recouvrement imposé par le Décret N° 2017-509 du 7 avril 2017
- décide du report des reliquats définitifs de temps de garde de fin d'année scolaire non facturés aux familles ayant reçu des factures dans l'année, sur la facture globale familiale de l'année scolaire qui suit. Si la famille a déménagé ou bien si elle ne fréquentera plus du tout le service, ils seront annulés.

Mme la Maire fait lecture du courrier de l'Agence de Services et de Paiement du 24 juillet 2019 sur l'éligibilité à l'incitation financière en direction des Communes rurales les plus fragiles afin qu'elles puissent faciliter l'accès des écoliers pauvres à la restauration scolaire avec une tarification sociale.

L'aide financière s'élèvera à 2 euros par repas facturé aux familles à un prix minimal de 1 euro à condition que :

- la tarification sociale des cantines comporte au moins 3 tranches et doit avoir été mise en place
- la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas.

#### 8 - RUE DU FOUR – REMBOURSEMENT FRAIS DE BORNAGE – M. BARRE BERNARD

Madame la Maire suite à sa demande personnelle a proposé le remboursement à M. BARRE Bernard des frais de bornage qu'il a réglé pour la délimitation de la limite de parcelle cadastrée AB 117 avec le domaine public sur la rue du Four. Le montant de la facture réglée par Mr BARRE en août 2018 auprès du Cabinet LENOIR, géomètre, s'élève à 1 176 euros TTC.

Elle ajoute que cette délimitation a re-déclenché l'affaire de la rue du Four et a permis de poursuivre son étude en vue de trouver des solutions pour la résoudre. Par souci d'équité avec les riverains (familles GAPAILLARD et CHEVALIER) pour lesquels la Commune va prendre en charge les frais de bornage, il conviendrait de rembourser cette somme à Mr BARRE Bernard.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 voix pour) donne son accord pour le remboursement des frais à Mr BARRE.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2019**

**1 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PORHOËT ET DANS LA RUE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Suite à sa rencontre avec le Sous-Préfet le 2 juillet dernier, il a été possible, au vu des devis des entreprises de travaux reçus fin juillet 2019, de ne pas clore

la demande de subvention et de pouvoir la modifier.

Un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé tenant compte des derniers devis reçus. Même si le chiffrage des travaux est à la baisse, il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération par laquelle le Conseil Municipal adopte le nouveau plan de financement prévisionnel.

Organismes financeurs	Conditions	Taux de subvention	Montant des travaux HT	Montants	Annotations
Département	Dépense subventionnable annuelle plafonnée à 500 000 euros HT	35 %	Rue du Porhoët : 152 519 euros HT avec marge de 3 % d'imprévus.	53 381 euros 65	PST
Préfecture	Dépense subventionnable plafonnée à 160 000 euros HT	27 %	Rue du Porhoët : Plafond des 160 000 euros non atteint (151 761 euros 99 avec marge d'imprévus de 3 %)	40 975 euros	DETR
Département	Non garantie pour des travaux inférieurs à 50 000 euros	11 %	Rue du Porhoët : 90 827 euros 50	10 000 euros	Amendes de police
Total des subventions espérées				104 356 euros 65	

Pour le dossier de PST déposé auprès du Département : sont subventionnables les études et honoraires à hauteur de 8 150 euros HT, les travaux sauf les réseaux d'eaux pluviales et les enrobés qui elles seront remboursées par le Département. Une marge pour travaux imprévus de 3 % a été comptabilisée. Le Conseil Départemental a modifié la demande de subvention déposée le 1er août 2019.

Pour le dossier d'amendes de police déposé auprès du Département : la subvention devrait être accordée car le montant des travaux est supérieur à 50 000 euros HT. La Commission se réunit une fois par an et la réponse devrait intervenir courant 2020.

Pour le dossier DETR déposé auprès de la Sous-Préfecture : ne sont pas subventionnables le radar pédagogique et les travaux d'enrobés remboursés par le Conseil Départemental.

Au final, la somme prévisionnelle devant rester à la charge de la Commune pour les travaux d'aménagement de la rue du Porhoët devrait s'élever à 54 515 euros 99 HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à

main levée (8 voix pour), adopte le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté pour les travaux d'aménagement de la rue du Porhoët. Mme la Maire est chargée de modifier son dossier auprès de la Sous-Préfecture.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2019**

**1 - TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL ET NAVETTE RPI MOHON-ST MALO DES TROIS FONTAINES**

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, décide à l'unanimité (11 voix pour) d'augmenter le tarif et fixe à 70 euros par élève les frais de gestion de l'année scolaire 2019/2020 et qui sont facturables aux Communes extérieures.

**2 - CANTINE MUNICIPALE – PRESENTATION DU BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Il a baissé de 889 euros 16 par rapport à la précédente année scolaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

**3 - GARDERIE MUNICIPALE – PRESENTATION DU**



## BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Il a diminué de 1 551 euros 66 par rapport à la précédente année scolaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

### 4 - FISCALITE DIRECTE LOCALE

Elle présente le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale de l'année 2019 relatif aux délibérations fiscales à prendre par les Collectivités Territoriales en cours d'année pour une application l'année suivante.

Mme la Maire estime qu'il y a déjà pas mal d'exonérations pour l'instant.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

### 5 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Après en avoir délibéré et après un vote à main levée (11 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

- DE CHARGER Madame la Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

### 6 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATION DE SERVICES – AVENANT N° 2

- Proposition d'avenant N° 2 pour l'achat de panneaux de signalisations (suite au Groupement de commandes pour l'entretien des accotements routiers, le balayage et le point à temps automatique)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour), décide :

- d'approuver cette proposition d'avenant N° 2 à la convention de Groupement de commandes
- d'autoriser Madame la Maire à le signer.

### 7 - DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Madame la Maire présente le devis qui s'élève à 4 492 euros 07 HT. En sus, réunion supplémentaire pour 440 euros 25 HT et réalisation de simulation avec PEI multiples (forfait 3 cas bâtiments) pour 146 euros 75 HT.

Madame la Maire ajoute qu'il est obligatoire de le faire car la Préfecture le demande. Le service public de défense extérieure contre l'incendie doit obligatoirement être mis en place, par contre, le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie est facultatif.

Madame la Maire propose de solliciter SAUR France pour réaliser l'étude.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour),

- APPROUVE le devis présenté par SAUR France
- AUTORISE Madame la Maire à le signer.

### 8 - PLOËRMEL COMMUNAUTÉ – SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) décide :

- d'ADHERER à la plateforme webSIG mutualisée de PLOERMEL COMMUNAUTE,
- d'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention pour la mise à disposition du SIG.

### 9 - SUITE À DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL (M. MOREL HERVÉ), PROPOSITION D'ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'OGEC DU RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES

Après un vote à bulletin secret qui donne le résultat suivant :

- M. CARO Jean-François : 9 voix
- 2 votes blancs

M. CARO Jean-François est élu pour représenter la Commune auprès de l'OGEC du RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES.

### 10 - AMICALE DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ ET DE SES COMMUNES MEMBRES – SUBVENTION ANNÉE 2019

La subvention calculée pour l'année 2019 s'élève à 594 euros 60.

Madame la Maire propose de verser 600 euros pour l'année 2019 à l'Amicale.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre), décide de verser une subvention de 600 euros à l'Amicale de PLOERMEL COMMUNAUTE et de ses Communes membres.

### 11 - REPAS DES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS – ANNÉE 2019 ET CONFECTION DU COLIS POUR LES PERSONNES QUI NE PARTICIPERONT PAS AU REPAS LE 13 OCTOBRE 2019

Madame la Maire fait savoir que 204 personnes âgées de 70 ans et plus ont été recensées pour l'année 2019 dont 10 personnes âgées placées en structures d'hébergements.

Pour l'année 2019, Madame la Maire propose de fixer le prix du repas à 32 euros/personne.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) :

- fixe le prix du repas à 32 euros/personne comme proposé. Ce tarif sera appliqué aux conjoints ou accompagnants âgés de moins de 70 ans et qui participent au repas fixé au dimanche 13 octobre 2019.

Madame la Maire demande de définir le prix du colis pour les personnes âgées qui ne participeront pas au repas.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) :

- fixe le prix du colis à 20 euros

Madame la Maire présente les conditions de remise du colis fixées par l'ancien CCAS le 18 septembre 2015 à savoir :

Personnes âgées de 80 ans et plus vivant à domicile mais n'ayant pris part au repas.

Personnes âgées de 70 à 79 ans vivant à domicile mais ayant été dans l'incapacité de se déplacer pour prendre part au repas.

Personnes âgées de 70 et plus vivant en maison de retraite, de cure, long séjour, foyer logement ou étant hospitalisées et n'ayant pris part au repas.

Personnes âgées de 70 ans et plus vivant à domicile mais étant dans l'impossibilité de se déplacer pour prendre part au repas ou en raison que leur conjoint est malade.

Etre inscrit sur la liste électorale de MOHON.

Et la délibération de l'ancien CCAS du 9 février 2017 à savoir :

- invitation par écrit avec coupon réponse portée par les Membres du CCAS,
- suppression des colis pour les personnes qui sont en institut,
- un colis par famille sera attribué s'ils ne viennent pas au repas si un membre du couple a 80 ans ou plus.
- un colis par famille sera attribué si un membre est hospitalisé.

Madame la Maire précise qu'il avait été décidé de ne pas distribuer de colis aux personnes âgées en structures d'hébergement car ce ne sont pas ces personnes qui en profitent vu leur état de santé et celles-ci ont également un arbre de Noël dans leur établissement d'accueil.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (6 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre la continuité de ce qui était fait par l'ancien CCAS à savoir la non distribution de colis aux personnes âgées en établissement) conserve et valide les conditions de remise du colis précédemment établies par délibérations des 18 septembre 2015 et 9 février 2017 par l'ancien CCAS.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2019

### 1 - PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame la Maire donne la parole à Mme DEBORDE, Urbaniste au PETR du Pays de PLOERMEL.

Son intervention s'inscrit à la suite de l'approbation du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) en décembre 2018 et la mise en œuvre du document depuis avril 2019. Ce document met en œuvre un projet de territoire partagé et cohérent pour les 20 prochaines années (2015-2035) sachant valoriser les spécificités du territoire du Pays de Ploërmel –Cœur de Bretagne.

Les Communes possédant un document d'urbanisme (carte communale ou PLU) sont dans l'obligation de mettre leur document en compatibilité avec le SCOT approuvé si ces documents ne respectent pas les orientations du SCOT.

Mme DEBORDE rappelle au Conseil Municipal que le PLU de MOHON est ancien, il date de l'année 2007. Il est aujourd'hui incompatible avec les orientations du SCOT notamment par la consommation excessive d'espace en extension du centre bourg. Il est conseillé de le mettre en compatibilité ce qui va faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante. La procédure adaptée pour mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT serait une révision générale du PLU car les modifications à apporter sont importantes et modifient l'économie générale du PADD.

Mme La Maire propose de lancer une consultation auprès de bureaux d'études afin d'aider à la mise en compatibilité du PLU de MOHON au SCOT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (7 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions), autorise Mme la Maire à lancer une consultation auprès de bureau d'études pour cette mise en compatibilité du PLU par rapport au SCOT par la procédure d'une révision générale du PLU.

### 2 - NUMERISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Sur la plateforme WEB SIG, les informations suivantes seront disponibles :

- Zonage de la Commune et le parcellaire correspondant
- Règlement de chaque zone
- Les prescriptions du PLU (espaces boisés classés, emplacements réservés...)
- Les Servitudes d'Utilités Publiques (PPRI, périmètre de monument historique, lignes électriques...)
- Les plans des réseaux (assainissement, eaux pluviales, eau potable...)
- Les protections des milieux naturels (zones humides, Natura 2000...)

Ce dispositif de numérisation apporte également une

facilité dans l'instruction des actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager...) en visualisant rapidement toutes les règles qui s'appliquent sur la parcelle.

Le coût prévu pour cette numérisation est de 250 euros HT par journée de travail sachant qu'à MOHON le PLU est sans format SIG, il est envisagé 6 jours de travail et un jour de travail administratif soit un coût prévisionnel de 1 750 euros HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour), autorise Madame la Maire à signer la convention pour la numérisation du PLU.

### 3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER la clôture du budget annexe M4 « assainissement collectif »
- D'AUTORISER le Comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe M4 « assainissement collectif » dans le budget principal,
- D'APPROUVER le transfert de 50 % des résultats de clôture au 31 décembre 2019 du budget annexe « assainissement » selon la méthodologie présentée dans l'exposé des motifs,
- D'AUTORISER Madame la Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) émet un avis favorable à toutes ces demandes.

### 4 - ÉCOLE SAINT LOUIS DE PLOËRMEL – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CANTINE POUR UN ENFANT SCOLARISÉ EN ULIS - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Madame la Maire propose une prise en charge financière de 1 euro 70 par repas qui correspond à la différence entre le prix du repas pratiqué dans cet établissement et celui pratiqué à la Cantine Municipale de MOHON soit 4 euros 90 – 3 euros 20.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité (13 voix pour) un avis favorable à la proposition.

### 5 - ÉCOLE PRIVÉE DE MOHON – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Le Conseil Municipal, après délibération (suffrages exprimés : 12 voix pour, 1 abstention) :

Donne un avis favorable pour le renouvellement de la convention à compter du 1er janvier 2020 pour une durée d'une année,

Fixe la participation financière de la Commune à 1 359 euros par élève de maternelle et 522 euros par élève du primaire au vu de la situation de l'effectif au 1er janvier 2020

Autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Ecole Privée de MOHON.

### 6 - DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - PROGRAMMATION ANNÉE 2020

Madame la Maire communique le montant attribué à la Commune au titre de la DETR programmation 2019 soit un montant de 40 975 euros.

Elle informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 53 381 euros 65 a été attribuée par le Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale (PST).

Le dossier au titre des amendes de police a été déposé.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

### 7 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – VIREMENT DE CRÉDITS POUR LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) – PRÉVISION DE CRÉDITS BUDGETAIRES SUITE À LA DÉLIBÉRATION DU 20 SEPTEMBRE 2019

Madame la Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2019 décidant d'engager une étude préalable à la mise en place du service de défense extérieure contre l'incendie.

Elle propose de créer une nouvelle opération en investissement intitulée « opération N° 110- DECI » et de procéder au virement de crédits comme présenté ci-après :

INVESTISSEMENT - DEPENSES	ARTICLES	MONTANTS
Opération 109 – Club House	2313 - 109	- 6 120 euros
Opération 113 – DECI	2031 - 113	+ 6 120 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) accepte la création de la nouvelle opération en investissement et le virement de crédits proposé ci-dessus.

### 8 - SUBVENTION À L'OGEC DU RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES POUR LE NOËL DES ENFANTS – ANNÉE 2019

Madame la Maire rappelle que le CCAS attribuait une subvention d'un montant de 14 euros par enfant pour l'arbre de Noël des enfants. Cette subvention était versée à l'OGEC qui était chargée de la préparation de la manifestation et assurait également la remise des friandises aux enfants scolarisés à l'extérieur et assistant à l'arbre de Noël.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) émet un avis favorable pour verser 14 euros par enfant à l'OGEC et maintient l'organisation proposée.

## 9 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION RCM – RUGBY CLUB DE MERDRIGNAC – ANNÉE 2019

Madame la Maire fait lecture du courrier du 5 mars 2019 de l'Association RCM – Rugby Club de Merdrignac qui sollicite une subvention au titre de l'année 2019. Un licencié de MOHON est concerné.

Elle propose d'attribuer la somme de 30 euros par licencié.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) émet un avis favorable.

## 10 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – VIREMENTS DE CRÉDITS POUR REMBOURSEMENT FRAIS DE BORNAGE À M. BARRE BERNARD

Madame la Maire propose le virement de crédits ci-après :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES	ARTICLES	MONTANTS
Entretien de la voirie	615231	- 1 176 euros
Autres charges exceptionnelles	6718	+ 1 176 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) accepte le virement de crédits proposé ci-dessus.

## 11 TARIFS COMMUNAUX ANNÉE 2020 (CIMETIÈRE, LOCATION DE SALLES ETC...)

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Classes : demi-tarif appliqué

PARTICULIERS

SALLES	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
<b>SALLE POLYVALENTE</b>		
Mariage et retour de mariage	370 euros	650 euros
Location sans repas	80 euros	160 euros
Location journée avec repas	110 euros	220 euros
Obsèques	Gratuit	-----
Caution	650 euros	650 euros
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société

## CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS

Mariage et retour de mariage	250 euros	430 euros
Location sans repas	55 euros	110 euros
Location journée avec repas	85 euros	160 euros
Obsèques	Gratuit	-----
Caution	430 euros	430 euros
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société

## ASSOCIATIONS

Salles	Associations Locales	Associations extérieures ou autres organismes (Exemple : CMB, Groupama, Crédit Agricole..)
SALLE POLYVALENTE	Gratuit dans la limite de 4 manifestations par an Au-delà : payant comme tarifs associations extérieures	200 euros
CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS	Gratuit dans la limite de 4 manifestations par an Au-delà : payant comme tarifs associations extérieures	110 euros

## PHOTOCOPIES – ANNÉE 2019

NOIR ET BLANC	Documents administratifs	Autres Documents
A4 simple	0.18	0.20
A4 recto-verso	0.36	0.40
A3 simple	0.36	0.40
A3 recto-verso	0.72	0.80
<b>COULEUR</b>		
A4 simple	1.00	1.00
A4 recto-verso	2.00	2.00
A3 simple	2.00	2.00
A3 recto-verso	4.00	4.00
<b>Associations</b>		
100 premières photocopies gratuites, au delà fournir le papier		

**CIMETIERE = TARIFS DES CONCESSIONS TEMPORAIRES**

Espace concessions – terrain nu

CONCESSIONS 2 m <sup>2</sup>	
15 ans	110
30 ans	220
50 ans	330
CONCESSIONS 4 m <sup>2</sup>	
15 ans	220
30 ans	440
50 ans	660
CONCESSIONS M <sup>2</sup> supplémentaire	
15 ans	55
30 ans	110
50 ans	165

Espace cinéraire le m<sup>2</sup> de terrain nu

15 ans	50
30 ans	100
50 ans	150

Espace cinéraire le m<sup>2</sup> de terrain nu

15 ans	300
30 ans	600
50 ans	800
Dispersion des cendres (par urne)	30

**BARRIERES DE POLICE**

Elles peuvent être prêtées à titre gratuit mais toute barrière abîmée sera à remplacer en valeur à neuf par l'emprunteur.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour), valide les tarifs communaux proposés pour l'année 2020 en précisant que chaque salle ne sera louée qu'une seule fois sur une période de 2 jours qui se suivent pour faciliter les états des lieux.

**12 - ACHAT D'UNE HERSE ETRILLE**

Jardi location : proposition d'un matériel de marque TERRA RAKE neuf, de marque Wiedenmann. Largeur : 2 mètres 30. 4 rangs de peigne avec balancier. Prix : 4 340 euros 75 HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 4 abstentions), décide d'acheter cette herse étrille.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) charge le Maire de voir si des subventions sont possibles auprès du Grand Bassin de L'oust et autorise Mme la Maire à déposer une demande.

**13 - TRACTO PELLE**

Lors d'une réparation, l'entreprise BLANCHARD a constaté qu'il y avait un jeu important sur le train avant du tracto pelle. Il y a de gros travaux à envisager sur le balancier arrière. De plus les pneus avant sont à remplacer.

Monsieur BLANDEL communique un prix de base d'un montant de 13 577 euros (hors pneus qui coûtent environ 800 euros chaque pièce) de frais de réparations pour un tracto pelle qui vaut environ 6 000 euros. Il a 8000 heures au compteur.

Il a contacté une autre entreprise (CASE) qui annonce les mêmes coûts.

Il demande au Conseil Municipal s'il faut réparer le tracto pelle ou bien s'il faut en acheter un autre d'occasion (à trouver et coût d'environ 50 000 euros) sachant que le prix d'acquisition d'un matériel neuf coûte plus de 100 000 euros.

Monsieur BLANDEL expose que certaines Communes achètent des mini-pelles à pneus. Un matériel neuf coûte environ 59 000 euros.

Il propose de mener une étude pour l'achat d'une mini-pelle.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) donne un avis favorable à cette proposition.

**14 - ENQUÊTE PUBLIQUE – VENTE DE PORTIONS DE CHEMINS RURAUX**

Il fait savoir que Monsieur CLERO Bertrand demande à acquérir le terrain communal cadastré section ZC 3 qui a une superficie de 1 240 m<sup>2</sup>.

Plusieurs personnes sollicitent la mairie pour acheter des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux à savoir :

- M. TUAL Patrick
- M. MORIN Mickaël
- M. RUELLAND Mickaël
- M. LE QUEUX Pascal
- Mme LE QUEUX Eliane

Conformément à l'article L161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la Commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après un vote à main levée (13 voix pour) décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce terrain communal et de ces chemins ruraux ou portions de chemins ruraux en application de l'article L 161-10-1 du Code Rural et de la pêche maritime et du Code des relations entre le public et l'administration,
- D'autoriser Mme la Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## 15 - TRAVAUX DE BUSAGE (ENTRÉES DE BÂTIMENTS, ENTRÉES DE MAISONS D'HABITATIONS, ENTRÉES DE LOCAUX COMMERCIAUX, ENTRÉES DE CHAMPS ET OBSTRUCTION DE FOSSÉS)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

- Décide que tous les termes des précédentes délibérations des 12 mai 1989/27 juin 1989, 2 novembre 2001, 30 janvier 2009, 15 juin 2018 et 30 novembre 2018 sont regroupés dans cette présente délibération avec un règlement intérieur de busage.
- Les précédentes délibérations sont par conséquent abrogées.
- Valide toutes les propositions énoncées.

## 16 - RUE DU FOUR

Madame la Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte le don gratuit de terrains consenti par les familles QUENDERF, CARRE et PICHARD.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) accepte ce don gratuit de terrains et autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Elle rappelle que pour l'électricité, il faut soit déplacer le poteau, soit envisager d'enfouir les réseaux.

Le coût prévisionnel de déplacement de poteau s'élève à 4 526 euros 29 HT.

Elle n'a pas reçu de devis pour le téléphone mais le coût sera vraisemblablement identique. De plus, il faudra prévoir un lampadaire. Elle signale que le poteau situé au presbytère penche.

Elle présente l'estimatif prévisionnel des travaux pour l'effacement des réseaux dans la rue du Four (fils nu) pour les réseaux électriques, les réseaux d'éclairage public (3 points lumineux) et les infrastructures télécom pour un montant de 55 616 euros HT. Le reste à charge de la Commune s'élèverait à 16 685 euros HT.

L'estimatif prévisionnel des travaux pour l'effacement des réseaux dans la rue du Four (fils torsadés) pour les réseaux électriques, les réseaux d'éclairage public (3 points lumineux) et les infrastructures télécom s'élève à 40 766 euros HT. Le reste à charge de la Commune s'élèverait à 20 383 euros HT.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le déplacement du poteau ou l'enfouissement des réseaux compte-tenu que la voirie sera refaite également.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

- Décide de procéder à l'enfouissement des réseaux.
- Madame la Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative N° 4. Avis favorable du Conseil Municipal. Elle propose les crédits budgétaires par décision modificative N° 4 comme proposés ci-dessous :

INVESTISSEMENT - DEPENSES	ARTICLES	MONTANTS
Opération 109 - Club House	2313 - 109	109 480 €
	2315 - 109	6 520 €
Opération 107 - Eclairage public	21534 - 107	+ 116 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) accepte le virement de crédits proposé ci-dessus.

## 17 - ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Madame la Maire présente à l'assemblée la motion adoptée par l'Association des Maires Ruraux de France sur l'enjeu de l'épandage des pesticides.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (5 voix pour et 8 abstentions), émet un avis favorable à cette motion.

## 18 - ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Madame la Maire présente à l'assemblée la motion adoptée par l'Association des Maires Ruraux de France sur les réorganisations en cours des services des DDFIP.

La Direction Générale des Finances Publiques (DG-FIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du Ministre de l'Action et des Comptes Publics.

Le Conseil Municipal de MOHON demande au Gouvernement et à l'administration de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie de Mauron, SIP, SIE de Ploërmel soient maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (3 voix pour et 10 abstentions), émet un avis favorable à cette motion.

### 19 - LE MOUVEMENT POUR LA PAIX

Madame la Maire présente à l'assemblée la proposition du Mouvement de la Paix pour demander au Président de la République et au Gouvernement d'engager le processus de ratification du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires adopté à l'ONU le 7 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (4 voix pour et 9 abstentions), émet un avis favorable à cette proposition.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DECEMBRE 2019

### 1 - ACHAT D'UN TRACTO-PELLE

tracto-pelle d'occasion de marque CASE – année 2017 – 1 920 heures au compteur, pneus neufs, équipés de godets. Tarif : 65 000 euros HT et une reprise de l'ancien tracto-pelle au prix de 5 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour), donne un avis favorable pour l'achat de ce tracto-pelle et autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 2 - PLOËRMEL COMMUNAUTE

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de PLOERMEL COMMUNAUTE pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (10 voix pour et 1 abstention), approuve ledit rapport.

### 3 - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Madame la Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 pris par le Préfet des Côtes d'Armor portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation unique présentée par la SAS Eolis l'Etournelle Parc Eolien dit de Quillien pour un projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison.

L'enquête publique se déroule à la mairie de Plumieux depuis le 25 novembre 2019 jusqu'au 27 décembre 2019.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 2 abstentions), émet un avis favorable à ce projet.

### 4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES – ANNEE 2020

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les demandes formulées par le Collège Sainte Anne de la Trinité Porhoët pour aider au financement des voyages scolaires ci-après :

- voyage en Allemagne du 28 avril au 8 mai 2020 – 9 élèves de MOHON sont concernés - Prix du voyage par élève : 290 euros
- voyage sur l'île de GROIX du 22 au 24 juin 2020 – 18 élèves de MOHON sont concernés – Prix du voyage par élève : 125 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) décide de donner un avis favorable à ces deux demandes à raison de 20 euros par élève.

## ARRÊTÉ D'ÉLAGAGE

Un arrêté relatif à l'élagage des arbres et plantations en bordure des voies communales et des chemins ruraux a été pris en date du 06 décembre 2019.

Il est consultable en Mairie.

## RÈGLEMENT MUNICIPAL DE VOIRIE

Le règlement concernant les travaux de busage et la présence de boues sur la voirie est consultable en Mairie. Un exemplaire a été distribué à tous les agriculteurs exploitant sur la commune.

## ENQUETE PUBLIQUE

**cadastrés section ZS 56 à Garnoué – CR 197**

**section ZS 163 au Clos du Tertre – CR 187**

**à Penguily – CR 10**

**section YH 5 à la Touche – CR 89**

**à Casteldeuc – VC 241**

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal en date du 20 décembre 2019, une enquête publique aura lieu en mairie de MOHON pendant dix-sept jours consécutifs du

13 janvier 2020 au 29 janvier 2020 inclus, portant sur le projet de déclassement et de

cession de portions de chemins ruraux et d'une portion d'une voie communale desservant des parcelles situées :

à Garnoué et appartenant à Mme RUELLAND Marie-Bernadette

au Clos du Tertre et appartenant à Mr MORIN Mickaël

à Penguily et appartenant à Mme LE QUEUX Eliane

à La Touche et appartenant à Mr LE QUEUX Pascal

à Casteldeuc et appartenant à Mr TUAL Patrick

Le dossier restera déposé en mairie où toute personne pourra le consulter les jours et heures

habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30 sauf les mercredis après-midi et vendredis après-midi car la mairie est fermée au public) et contresigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête

ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Madame Anne-Marie CARLIER, commissaire enquêteur, domicilié à PLOERMEL (56800), désignée à cet effet,

Recevra le public en mairie :

- le mercredi 15 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures

- le mercredi 29 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus postérieurement à

l'enquête à la disposition du public en mairie et pourront être communiqués à toute personne

qui en ferait la demande au Maire de MOHON.

Fait à MOHON, le 20 décembre 2019

Le Maire, Josiane DENIS

## Vie quotidienne

### ESPACE INFO HABITAT

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Rénov Info service, structure portée par le Pays de Ploërmel cède sa place à l'ESPACE INFO HABITAT de Ploërmel Communauté.

L'Espace Info Habitat (EIH) de Ploërmel Communauté devient ainsi le nouveau guichet unique local en matière d'habitat.

Il est ouvert à tout public pour des questions relatives à l'habitat : consommations énergétiques, projets de travaux, aides financières...

Toute personne venant à vous en mairie pour ce type de questions peut ainsi être renvoyée vers la conseillère habitat-énergie de l'EIH, Mme Lucie LEPAGE.

Le service est ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

L'Espace Info Habitat est situé à l'adresse suivante : 38 place de la mairie 56800 PLOERMEL

Un numéro de téléphone lui est dédié : 02 97 22 34 54

**UN PROJET HABITAT ?**

**Espace info HABITAT**  
de Ploërmel Communauté

- CONSEILS
- AIDES FINANCIÈRES
- ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ
- TERRAIN À BÂTIR
- LOGEMENT LOCATIF

**Espace Info Habitat**  
38 place de la mairie - 56800 Ploërmel  
**Tél. 02 97 22 34 54**  
[habitat@ploermelcommunaute.bzh](mailto:habitat@ploermelcommunaute.bzh)  
[ploermelcommunaute.bzh](http://ploermelcommunaute.bzh)

**PLOËRMEL COMMUNAUTÉ**





## COLLECTE DE VOTRE BAC JAUNE

### Calendrier 2020

Mardi 7 janvier 2020  
 Mardi 21 janvier  
 Mardi 4 février  
 Mardi 18 février  
 Mardi 3 mars  
 Mardi 17 mars  
 Mardi 31 mars

**Mercredi 15 avril**  
 Mardi 28 avril  
 Mardi 12 mai  
 Mardi 26 mai  
 Mardi 9 juin  
 Mardi 23 juin  
 Mardi 7 juillet

Mardi 21 juillet  
 Mardi 4 août  
 Mardi 18 août  
 Mardi 1er septembre  
 Mardi 15 septembre  
 Mardi 29 septembre  
 Mardi 13 octobre

Mardi 27 octobre  
 Mardi 10 novembre  
 Mardi 24 novembre  
 Mardi 8 décembre  
 Mardi 22 décembre  
 Mardi 5 janvier 2021

**Attention, sortie du bac jaune le lundi soir !**

## FORÊT DE LANOUÉE

Relance de la vente de bois de chauffage sur pied aux particuliers. 15 € le stère de chêne et de hêtre.  
 Pour tous renseignements contacter Gérald Delanoë au 06 79 15 86 49



## RUE DU FOUR

L'année 2019 a connu l'épilogue d'une histoire qui avait débuté en 2002, je m'en réjouis.

Je souhaite remercier tous les acteurs qui ont participé à cette conclusion.

Tout d'abord merci aux familles Barre, Gapaillard et Chevalier pour leur compréhension et leur bon sens.

Je remercie également les familles Quenderff, Guilloux et Pichard pour avoir fait don de terrain à la commune afin que la voie soit élargie.

Il reste le réaménagement de cette rue : les travaux d'adduction d'eau potable sont terminés, le réseau a été entièrement refait et les compteurs ont été chan-

gés.

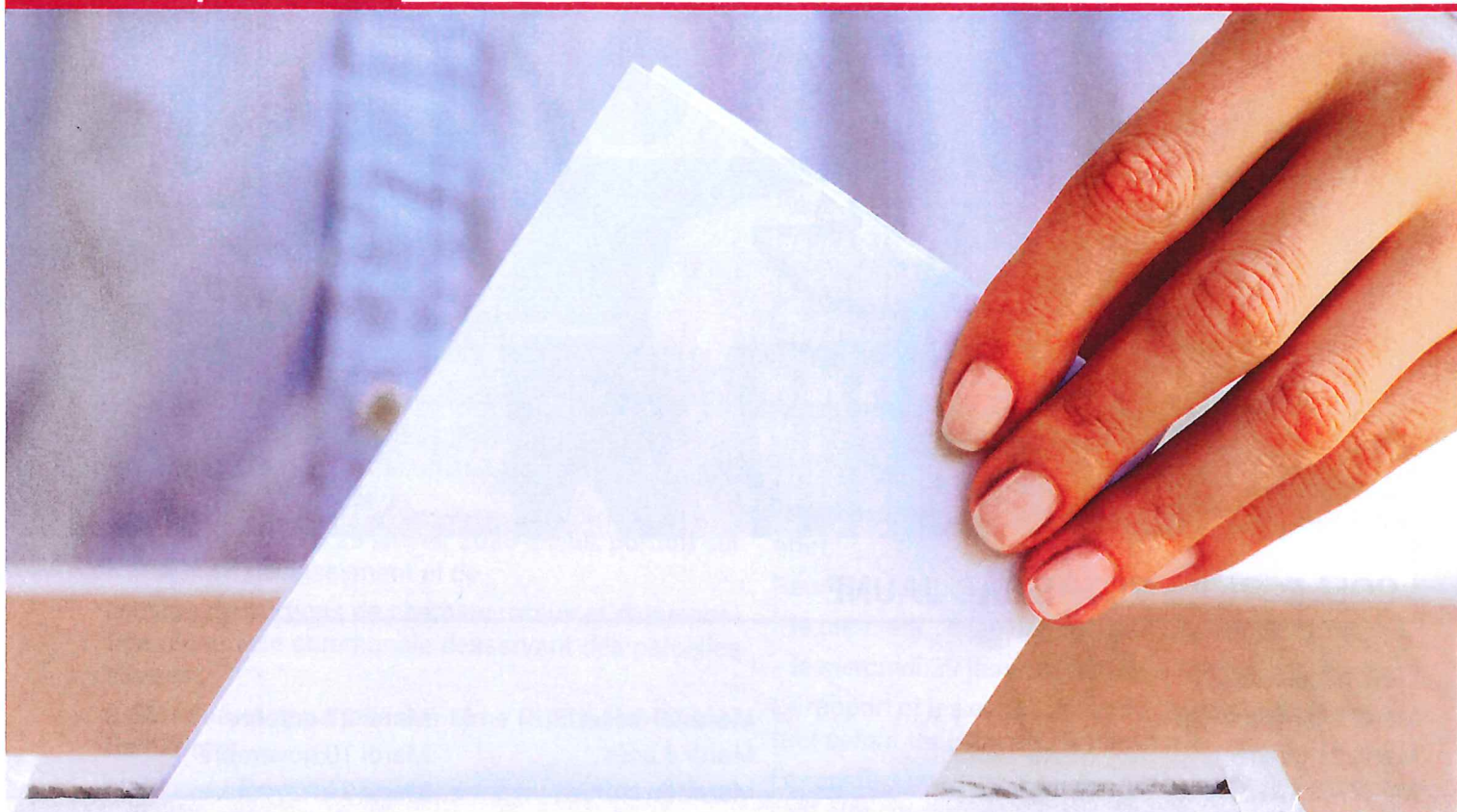
Les réseaux électrique et téléphonique seront enfouis suite à acceptation du Conseil Municipal.

Une délibération du conseil municipal a validé la prise en charge de la remise en état des clôtures : Gapaillard et Chevalier en respectant les règles du Plan Local d'Urbanisme. Pour le moment ces travaux ne sont pas réalisés, le temps ne l'a pas permis.

Tous les frais inhérents à ce nouveau tracé seront pris en charge par la collectivité : frais de bornage.

Le Maire

Josiane DENIS



## ELECTIONS MUNICIPALES – SCRUTIN DES 15 MARS ET 22 MARS 2020

**Date des élections** : le Décret N° 2019-928 du 4 septembre 2019 précise que les élections municipales auront lieu les dimanches 15 mars 2020 (1er tour) et 22 mars 2020 (en cas de 2<sup>e</sup> tour)

**Lieu de vote** : salle polyvalente – rue de la mairie

**Horaires du scrutin** : 8 heures à 18 heures

**Date limite d'inscription sur les listes électorales** : au plus tard le vendredi 7 février 2020 sauf cas particuliers (se renseigner en mairie).

**Date limite de déclaration des candidatures en Préfecture** : au plus tard le jeudi 27 février 2020 à 18 heures. En cas de deuxième tour, le mardi 17 mars 2020 à 18 heures sur un imprimé spécifique et accompagné d'une attestation d'inscription sur la liste électorale de la Commune datant de moins de 30 jours établie par le Maire ainsi que la copie d'un justificatif d'identité et d'un document officiel justifiant que la candidat satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par le Code Electoral. La déclaration de candidature doit être signée de manière manuscrite qui permet d'attester le consentement.

**Date d'ouverture de la campagne électorale** : à compter du lundi 2 mars 2020 jusqu'au samedi 14 mars 2020 à minuit. En cas de second tour, elle reprendra à partir du lundi 16 mars 2020 pour prendre fin le samedi 21 mars 2020 à minuit.

**Date d'installation des Assemblées délibérantes** : le Conseil Municipal devra se réunir pour la première fois en vue d'élire le Maire et les Adjointes entre le ven-

dredi et le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le Conseil a été élu au complet : soit entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars 2020 en cas d'élection au premier tour et entre le vendredi 27 et le dimanche 29 mars 2020 en cas d'élection acquise au second tour.

**Population à prendre en compte pour déterminer le nombre de candidats** : dernier chiffre de population municipale authentifié avant l'élection c'est-à-dire au 1er janvier 2020 : l'INSEE a fixé la population municipale de MOHON à 983 habitants à cette date.

**Conditions d'éligibilité au Conseil Municipal** : qui s'apprécient à la date du premier tour de scrutin :

- Etre âgé de 18 ans révolus c'est-à-dire au plus tard le samedi 14 mars 2020 à minuit.
- Tous les électeurs de la Commune et les Citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection.

**Inéligibilités tenant à la personne ou aux fonctions exercées** : le Code électoral dresse la liste limitative de cette catégorie d'inéligibilités :

- *Liées à la personne* :

Individus privés du droit électoral, majeurs placés sous tutelle ou curatelle, ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France, déchus de leur droit d'éligibilité dans leur Etat d'origine, personnes rendues inéligibles par décision de justice pour non-respect de la législation sur les

comptes de campagne, Conseillers municipaux qui ont été déclarés démissionnaires d'office par le Tribunal Administratif pour avoir refusé de remplir une fonction dévolue par la Loi et dont l'inéligibilité d'une durée d'un an court à la date du premier tour de scrutin.

• *Liées aux fonctions exercées :*

Les cas sont listés par l'article L 231 du Code Electoral (consultable sur internet).

### **Les Ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne autre que la France sont ils éligibles au Conseil Municipal ?**

Oui. Mais s'agissant des ressortissant Britanniques, leur situation va dépendre des suites juridiques qui seront apportées au processus du « Brexit ».

### **Quid de l'incompatibilité avec un mandat de Conseiller municipal ?**

La candidature n'est pas proscrite mais le candidat s'il est élu, ne pourra pas simultanément exercer son mandat et conserver la situation ou la fonction le plaçant en situation d'incompatibilité.

Par ailleurs, le mandat de Conseiller Municipal est incompatible avec certaines fonctions dont la liste figure au Code Electoral (consultable sur internet)

**Mode de scrutin :** MOHON restant dans la catégorie d'une Commune de moins de 1 000 habitants, les 15 Conseillers Municipaux sont élus pour une durée de 6 ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés en intégralité.

Le scrutin est plurinominal et non pas de liste (réservé aux Communes de 1 000 habitants et plus) car les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non pas par liste.

Ce mode de scrutin autorise le panachage et le vote préférentiel. Sont valables les bulletins déposés dans l'urne comportant plus ou moins de noms qu'il n'y a de Conseillers à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls. Les derniers noms au-delà de ce nombre ne sont pas décomptés.

### **Conditions pour être élu :**

• au 1<sup>er</sup> tour : réunir la majorité absolue des suffrages exprimés c'est-à-dire la moitié des suffrages exprimés + 1

Et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

• au 2<sup>e</sup> tour : avoir la majorité relative quel que soit le nombre de votants c'est-à-dire avoir obtenu le plus de voix. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection revient au candidat

le plus âgé.

### **Composition des listes de candidats dans les Communes de moins de 1 000 habitants :**

Il est permis de présenter des listes incomplètes.

Pas d'obligation de respecter la règle de la parité homme/femme lors de l'élaboration des candidatures.

Les électeurs sont libres d'apporter des modifications aux listes ainsi constituées par panachage, ajout ou suppression de candidat.

Le guide à destination des candidats aux élections municipales de 2020 est téléchargeable sur le site internet de la Préfecture du Morbihan et celui du Ministère de l'Intérieur. Il est susceptible à la date de rédaction du présent article, de faire l'objet de mises à jour en janvier 2020 car des évolutions législatives et réglementaires sont en cours.

### **Comment sera élu le Conseiller Communautaire à MOHON qui dispose d'un seul poste à pourvoir au sein de PLOËRMEL COMMUNAUTÉ ?**

Il sera un Conseiller Municipal qui vient d'être élu en mars 2020 et désigné dans l'ordre du tableau (c'est-à-dire Maire ou Adjoint ou Conseillers Municipaux selon le nombre de voix pour ces derniers).

Il n'y a pas de désignation de ce Conseiller Communautaire au suffrage universel direct.

Lors de la première réunion de Conseil Municipal pour élire le Maire et les Adjoint, ce Conseiller Communautaire sera désigné par voie de conséquence Conseiller Communautaire.

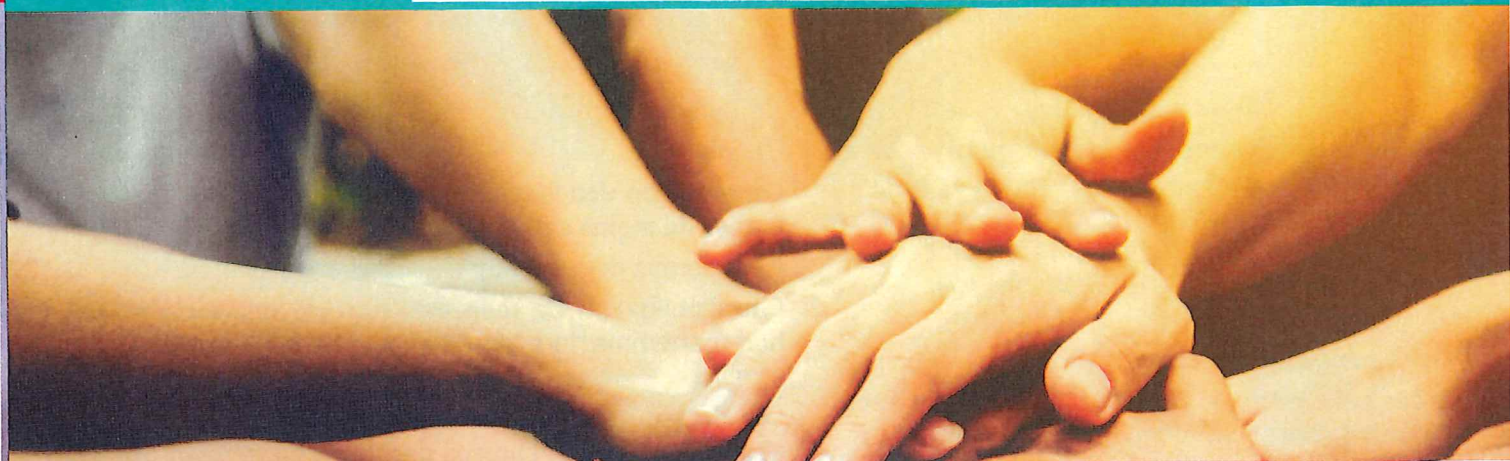
Ainsi par application du tableau, la Commune, disposant d'un seul siège au sein du Conseil Communautaire, y sera représentée de droit par le Maire (son premier Adjoint étant alors suppléant).

### **Formalisme applicable à la présentation des bulletins de vote et à l'envoi des circulaires et professions de foi :**

• *bulletins de vote :* Ils doivent être conformes aux dispositions prévues par le Code Electoral et sont à la charge des candidats.

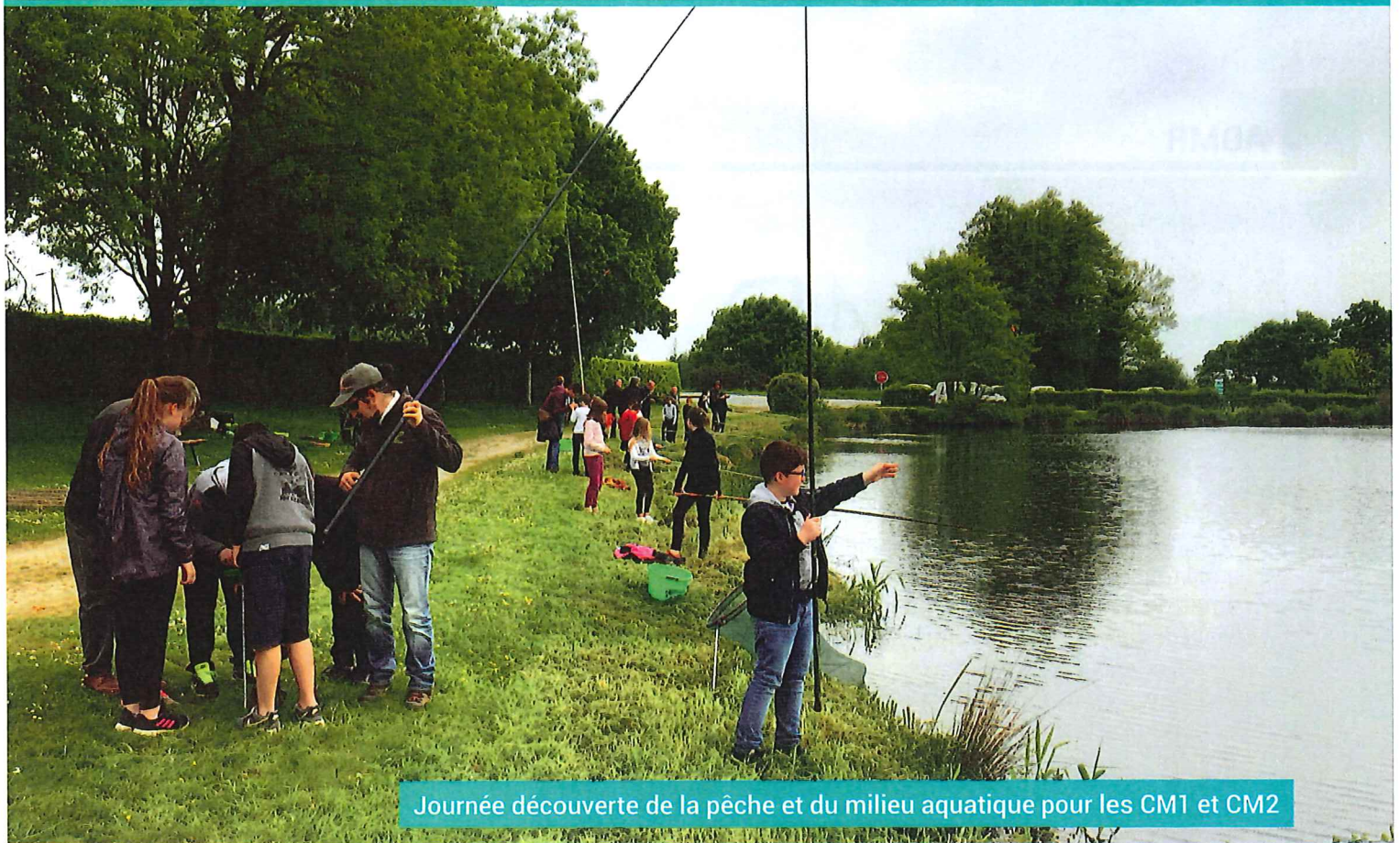
• *professions de foi :* la distribution est faite par les propres moyens des candidats.

A partir de la veille du scrutin à zéro heure (toute la journée du samedi est donc concernée), il est interdit de distribuer ou faire distribuer des bulletins, circulaires ou autres documents. Il est également interdit de diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message ayant le caractère de propagande électorale.



## LES ASSOCIATIONS DE MOHON

COMITE DES FETES	BOUTE Jean-Louis 10 rue St Vran - MOHON	02 97 22 80 25
ENTENTE MOHON/ST MALO (football)	MORIN Alexandra - 5 rue du Fournil 56490 GUILLIERS	02 97 74 46 55 06 86 77 48 85
CLUB DES SUPPORTERS DE L'ENTENTE MOHON-ST MALO	MICHÉ Patrice - 14, Launay Caro - MOHON	02.97.22.84.74
CLUB CYCLO SAINT-MARC	NORMAND Patrick - 8 rue des Clerjorets - MOHON	02 97 93 91 40
CLUB DE L'AMITIE	VINCENT Annick - 11, Bodieu - MOHON	02 97 93 94 54
EKPM	QUAETAERS Stéphane - co-président, responsable - Quéry GUILLIERS	
M.R.J. (Mohon reste jeune)	HOUEIX Ludovic - 14 rue de la Mairie - 56490 MOHON	06 79 92 37 26
MAJORETTES	BERNA Reine Marie - 3 lotissement de la forêt - rue des Courtils MOHON	02 97 73 40 06
ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (AFN)	LABBÉ Christian - rue du Porhoët - MOHON	07 80 34 33 83
A.P.E.L.	CLERO Xavier 13 rue des courtils - MOHON	06 06 87 81 22
O.G.E.C	Doudard Anaïck 1, rue des courtils Mohon	06 62 91 99 10
LIRE A MOHON	HILLION Marie Annick - 3, rue des Clerjorets - MOHON	02 97 93 94 11
SOCIETE DE CHASSE	GALLIOT Christian - Le Camboudin - MOHON	02 97 93 93 85
A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural)	RAULO Anne - Bourg - St MALO DES 3 FONTAINES	02 97 75 50 49
MOTO CLUB DE SAINT MARC	GALLIOT Christian - 4, Le Camboudin - MOHON	02 97 93 93 85
LA TRUITE DU PORHOET	LE BEAU Michel - 18, rue d'Armor MENEAC	02 97 93 33 25
LES RIVERAINS DE BEAU SOLEIL	MICHE Mikaël - 5, lot. Beau Soleil - MOHON	02 97 93 96 71
LES TROMPES DU PORHOET	DELANOE Gérald - 19, Rue du paradis - MOHON	02 97 74 52 38
CHORALE TRINITOUST	BLANDEL Jean-Claude - 3, Bodieu - MOHON	02 97 93 96 32
POKER CLUB de MOHON	BERNADO Olivier - 10 rue la gare - MOHON	06 13 80 38 40
GYMNASTIQUE	KERDAL Marie Thérèse - 1 rue des Ecotais 56490 MOHON	02 97 93 96 51
STUDIO LE ROCHER	JABOT Claude	06 22 42 84 65
LE NINIAN'S TROUPE	BLANDEL Jean-Claude - 3, Bodieu MOHON	02 97 93 96 32
Morbihan AM DRAW (Théâtre)	LYALL PHILIPPA - 20, rue du moulin 56490 MOHON.	07 80 57 95 68



Journée découverte de la pêche et du milieu aquatique pour les CM1 et CM2

## AAPPMA LA TRUITE DU PORHOËT

*(Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)*

L'effectif des pêcheurs est en légère augmentation, la progression des cartes jeunes est encourageante. L'ouverture de la pêche en rivière (1<sup>o</sup> catégorie) le samedi 9 mars s'est faite dans des conditions idéales. L'empoissonnement effectué au mois de février était de bonne qualité, le cycle de reproduction de la truite Fario est en bonne voie. Bon nombre de pêcheurs ont l'occasion d'accrocher des truites et truitelles sur la majorité des cours d'eau de notre secteur, hormis le Léverin qui subit des assèchements répétitifs. Les dernières pêches électriques réalisées par la fédération de pêche du Morbihan confirment la reproduction naturelle de la truite Fario.

Le jeudi 16 mai les enfants de CM1 et CM2 des écoles de Ménéac se sont retrouvés à l'étang de la Rosaie pour découvrir le milieu aquatique et la pêche. Cette activité était encadrée par un animateur de la fédération et une dizaine de membres de l'association. Cette opération sera renouvelée et destinée aux écoles de l'ex canton du Porhoët, zone d'influence de notre association.

Le dimanche 2 Juin à l'étang de la Rosaie une quarantaine d'enfants ont participé à la journée nationale de la pêche. Un animateur de pêche de la fédération et les membres de l'association ont mis à disposition du matériel et leur expérience. La truite était au rendez-vous et la majorité des enfants sont repartis avec de beaux paniers, ainsi que des lots.

Le samedi 14 septembre une vingtaine de bénévoles ont participé à la journée d'entretien de cours d'eau. Dans la continuité des travaux de l'année dernière environ 500 mètres ont été nettoyés sur le ruisseau de Bilhault.

Un empoissonnement en sandres à l'étang de la Trinité-Porhoët a été réalisé au mois de novembre.

Les importantes pluies d'automne ont maintenu un niveau élevé des cours d'eau favorisant ainsi la remontée des truites, en espérant que la reproduction soit bonne et la future saison abondante en poissons.

**Bonne année piscicole 2020.**

## ADMR



L'ADMR gère un service d'aide à domicile bénéficiant des habilitations par le Conseil Départemental, les organismes de retraite, la CAF et les mutuelles. L'ADMR intervient auprès des personnes âgées ou handicapées mais aussi auprès de personnes malades ou de familles avec jeunes enfants. Vous pouvez faire appel à notre service pour le ménage, les courses, la pré-

paration des repas, aide à la toilette, la garde d'enfants.... Un service de téléassistance est également proposé aux personnes dépendantes pour éviter les risques de chutes.

Notre service est à votre disposition lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h. Mardi de 14h30 à 17h, vendredi de 15h30 à 17 h à la salle polyvalente de Mohon et le vendredi de 13h30 à 15h à la mairie de Ménéac.

Vous pouvez nous joindre au : **02 97 93 98 81** ou par mail : [trinitéporhoet@admr56.com](mailto:trinitéporhoet@admr56.com)

Par ailleurs : l'ADMR recrute des aides à domicile sur le secteur du Porhoët. Si vous aimez les relations humaines, le contact des personnes âgées ou handicapées, que vous voulez avoir un métier qui a du sens, nous serons heureux de vous intégrer à notre équipe. L'ADMR vous proposera les formations utiles pour vous permettre d'acquérir les compétences pour ce beau métier.

## CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'Amitié de Mohon est une association de retraités.

Son but est de maintenir un lien de convivialité entre les membres de tout âge. Les activités sont diverses : belote, tarot, scrabble, triomino, rumikub, boules bretonnes, repas, sorties culturelles, voyages.

C'est aussi une association ouverte sur l'extérieur qui participe et organise des concours de boules bretonnes et de belote avec les clubs d'une trentaine de communes environnantes.

L'Association s'implique dans la vie de la Commune, téléthon, favorise les activités intergénérationnelles, participation des enfants de l'école : à la semaine bleue, à des jeux de sociétés, goûter de Noël.

C'est avec un grand plaisir toujours renouvelé que nous accueillerons de nouveaux adhérents qui viendront nous rejoindre pour passer un agréable moment.

Le Club se réunit chaque mardi

après-midi.

La Présidente et les Membres du Bureau souhaite à tous les Mohonnais une bonne et heureuse année 2020.

Annick VINCENT



## COMITÉ DES FÊTES

Le traditionnel vide-greniers organisé dans les rues du bourg a accueilli, le 01 septembre, environ 130 déballeurs, (des Mohonnais, des habitants des communes voisines, mais aussi de communes plus éloignées). Une météo agréable, un public nombreux, un panel d'articles variés sur les étalages, il n'en fallait pas plus pour que l'ambiance soit bonne et que chacun (vendeurs ou acheteurs) y trouve son bonheur. Et, cette année encore, de nombreux déballeurs (habituels ou nouveaux) nous ont félicités, pour notre organisation et l'accueil qui leur a été fait par les bénévoles.

Les membres du bureau et moi-même tenons à vous souhaiter de très joyeuses fêtes, ainsi qu'une très bonne année 2020.

Le Président, Jean-Louis BOUTE



## CYCLO DE MOHON

Pour l'année 2019, le club souhaite mettre en avant Jean-Claude Lorans. Cette adepte de longue distance a passé et validé les 4 brevets. Après avoir parcouru facilement le 200 puis le 300 kms, il s'est attaqué le 18 mai à celui du 400 kms ( Pontivy-Brest-St Pol de Léon-Carhaix-Pontivy) qu'il boucle en 16h30. Restait l'ultime brevet, le 600 kms, (Pontivy - Laval - Pontivy - Guingamp - Pontivy) qu'il a validé en 24h43 le 8 juin.

Prochaine étape Paris-Brest-Paris ?

Avec un effectif stable, la saison reprendra au mois de mars. Les adhérents se retrouveront pour le traditionnel repas le dimanche 07 juin.

Le Président, Patrick Normand et le bureau vous souhaite une bonne année 2020.

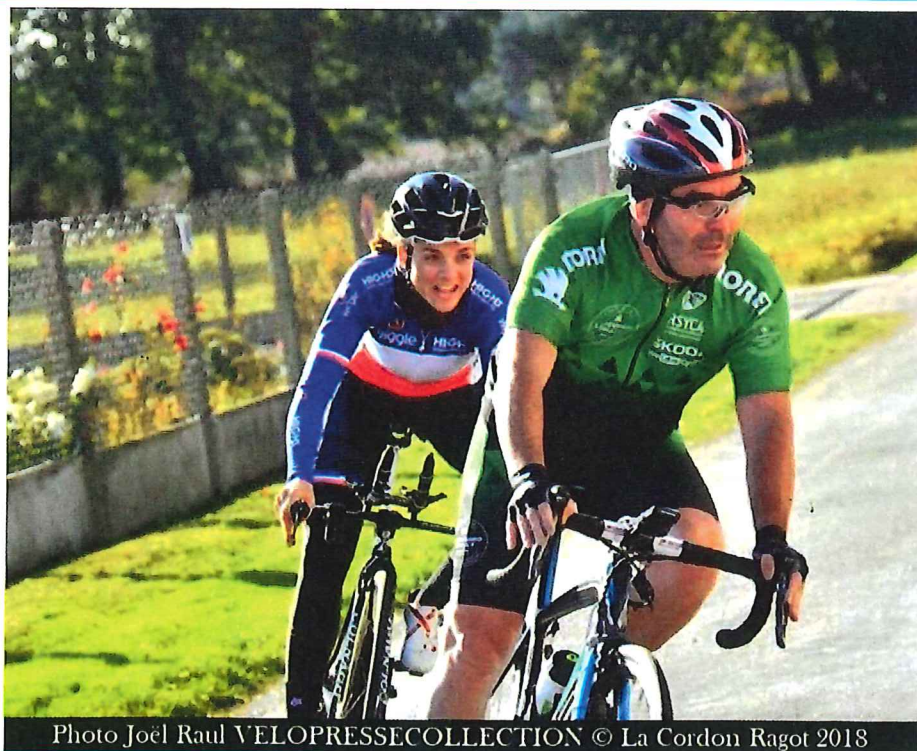


Photo Joël Raul VELOPRESSECOLLECTION © La Cordon Ragot 2018  
Audrey Cordon dans la roue de Jean-Claude Lorans

## ENTENTE MOHON SAINT MALO



L'Entente Mohon St Malo a 20 ans et la saison 2019-2020 est donc sa 21<sup>e</sup> saison. La vie d'un petit club de foot n'est pas un long fleuve tranquille, et chaque saison il faut se remettre en cause. Cela a encore été le cas à l'intersaison, qui a été riche en mouvements. Quelques arrêts, notamment sur blessures, quelques départs, notamment avec la reprise de l'Hermine de Ménéac, et il a fallu procéder à un gros renouvellement d'effectifs. Opération réussie puisqu'à ce jour 9 nouveaux joueurs ont intégré le groupe sénior...

### Le fonctionnement

Nous essayons d'accueillir toutes les catégories. Pour cela, en jeunes, nous sommes associés avec l'EKPM, en séniors nous avons une équipe B associée avec Loyat, et en vétérans nous sommes associés avec l'ESAP du secteur de Plumieux.

### Les résultats sportifs

Avec 5 victoires, un nul et 3 défaites, l'équipe A est actuellement 4<sup>e</sup>, ce qui est assez logique au final puisque nos 3 défaites ont eu lieu contre les trois 1ers du classement. Josselin est le grand favori du groupe. La petite déception est notre défaite 2 - 1 contre nos voisins de Loyat, un match qui était pourtant à notre portée et qui nous aurait assuré une confortable 3<sup>e</sup> place.

L'équipe B, dont le championnat démarre en octobre, a très peu joué du fait des intempéries, elle va désormais devoir enchaîner !

### La page Facebook

Retrouvez toute l'actualité du club sur notre page Facebook EMSM : lieux et heures des matchs, compositions d'équipes, commentaires de matchs et diverses

animations.

Chaque semaine, c'est en moyenne 500 personnes qui viennent voir ce qu'il s'y passe, donc faites-en de même, ou mieux venez nous supporter le dimanche !

Encore mieux : jusqu'au 31 janvier, il est encore possible de faire une licence (contact : Michel Duval 0683805653).

### Nos arbitres



Cela fait désormais 30 ans que Serge Maguéro arbitre pour l'US Malouine d'abord et donc pour l'EMSM désormais !

Matéo Recoursé devient le 2<sup>e</sup> arbitre du club. Félicitations à lui

et on lui souhaite une aussi longue carrière !

### L'EMSM s'exporte !



Clément Oger a porté loin les couleurs de l'Entente Mohon St Malo !

En effet, lors du championnat de FIFA 2020, il s'est brillamment qualifié pour le championnat régional qui avait lieu au siège de la<sup>r</sup> Ligue de Bretagne de football à Rennes.

Clément finit deuxième de Bretagne, malheureusement

seul le 1<sup>er</sup> représente la Bretagne à Clairefontaine au niveau national...

Félicitations !

L'Entente Mohon St Malo vous souhaite de Joyeuses Fêtes et vous donne rendez-vous au stade les 5 et 19 janvier, le 9 février, les 8 et 29 mars, le 18 avril et le 9 mai. Bien entendu, nous comptons également sur vous le 1<sup>er</sup> février pour notre traditionnel couscous.

### Le bureau de l'EMSM





Fête de la musique

## LES TROMPES DU PORHOËT

Les trompes du Porhoët ont animé plusieurs styles de manifestation tout au long de cette année 2019. Fête de la musique à Guipry-Messac (35), fête de la chasse à Plémet (22), fête du blé noir à Rohan (56) et nous avons eu le privilège de sonner le mariage d'un ami à la basilique de Ste Anne d'Auray.

Nous terminerons l'année 2019 par un concert en l'église de Hénon (22) le dimanche 22 décembre à 15h30.

Les répétitions ont lieu le jeudi à la salle mille clubs à Mohon.

20h – 21h pour les débutants

21h – 22h30 pour le groupe

Pour tous renseignements : 06 15 38 49 39

Gérald Delanoë Président des trompes du Porhoët



## LIRE À MOHON



### Les horaires d'ouverture

mardi - mercredi 16h45 - 18h

samedi 14h30 - 16h



## MAJORETTES

Voilà déjà 18 ans que les majorettes de MOHON ensoleillent les villages de BRETAGNE avec leurs sourires, leurs joies de représenter le canton du PORHOET dans la bonne humeur que dégage le club.

L'année passée les majorettes de MOHON se sont distinguées lors des passages de degrés qui se sont soldés par un succès pour la plupart et de nombreux défilés.

Pour cette année 2019/2020 le groupe s'est enrichi d'une trentaine de filles et garçons et deux instructrices et c'est toujours avec un grand plaisir que les majorettes défileront à travers nos régions. De nombreuses sorties sont encore prévues en autres le téléthon, vœux du Maire, divers défilés, championnat de France.

Les majorettes et les membres du club profitent de ce moment pour remercier Madame le Maire et ses conseillers pour l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

Présidente et instructrice

M<sup>me</sup> Berna Reine-Marie 02 97 73 40 06

06 86 41 35 24

Les entrainements ont lieu à la salle polyvalente de MOHON, les mercredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 10h30 à 12h30 salle des sports de GUILLIERS

Merci aux parents qui ont accompagné toute l'année.

Toutes les majorettes et les membres du club vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020

La présidente, Reine-Marie BERNA



## MOHON GYM

Mohon gym vous souhaite une bonne, heureuse et sportive année 2020.



## MAD

Nous sommes une association dédiée à monter des pièces de théâtre en langue anglaise. Depuis sa création, la société a présenté les pièces suivantes :

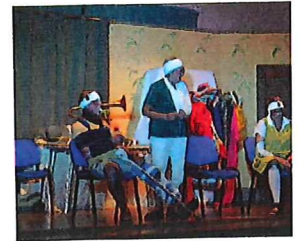
Murdered To Death, Une comédie noire

Nasty Things, Murders et The Fat Lady Sings In Little Grimley.

2 Pièces en un acte

A Mad Christmas Une soirée de sketches et de musique sur le thème de Noël.

Notre prochaine présentation en avril est Blithe Spirit (L'Esprit S'Amuse) de Noël Coward, une comédie en 3 actes.



## MOTO CLUB

Le Moto Club St Marc remercie ses bénévoles, Madame Le Maire et le Conseil Municipal. Notre compétition aura lieu le dimanche 21 juin 2020. Le club vous souhaite une bonne année 2020.

Le Président Galliot Christian



## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Tout se passe bien pour ma première année de président.

Merci à René Desnos pour son soutien et Gilbert Deslandes pour le travail qu'il effectue pour les faisans et le gros gibier depuis plusieurs années.

Amis agriculteurs et propriétaires terriens, nous vous attendons pour le pot de l'amitié à l'issue de AG du 29

mars 2020.

Notre repas aura lieu le 12 septembre 2020. Merci à Madame le Maire et au Conseil Municipal. On vous souhaite une bonne année 2020.

Le Président Galliot Christian





## TÉLÉTHON

### 1860 euros remis au Téléthon.

Les 6 et 7 décembre derniers, une petite équipe de bénévoles et quelques associations se sont mobilisés pour organiser le téléthon sur la commune. Nous avons aussi accueilli des participants des communes voisines. Un grand merci à tous les bénévoles, aux participants et aux donateurs. A l'année prochaine : les nouveaux bénévoles et les nouvelles idées seront les bien-venus.

## APEL

Tout au long de l'année, les différentes manifestations de l' APEL permettent de soutenir financièrement les projets pédagogiques du RPI.

Suite à l'assemblée générale qui a eu lieu en septembre, le bureau a été élu avec l'arrivée de nouveaux membres.

Un grand merci aux membres de l'APPEL et à tous les bénévoles qui ont pu s'investir tout au long de cette année.

Prochain rendez-vous :

Kermesse : samedi 27 juin 2020 à St Malo des trois Fontaines





# Mairie de MOHON

\*\*\*\*\*

Département du Morbihan  
 .....  
 Arrondissement de Pontivy  
 .....  
 Canton de Ploërmel  
 .....

**AG 2019/0088 : Arrêté modifiant la circulation**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande présentée par Madame Le Maire - Josiane DENIS -56490- MOHON, en vue de réorganiser la circulation dans la Rue des Courtils

Considérant que la configuration de la chaussée est étroite et sans visibilité, ne permet pas la sécurité des habitants de cette même rue ;

Vu l'intérêt général ;

## ARRÊTÉ

**Article 1** : La circulation des véhicules sera règlementée à partir du 11 décembre 2019, à savoir réservée aux habitants de la rue des Courtils, sauf collecte ménagère et services.

**Article 2** : Cette interdiction sera matérialisée par la mise en place d'un panneau sens interdit et panneau sauf riverains et services.

**Article 3** : Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie de Ploërmel et Madame le Maire de la Commune de Mohon sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et ampliation transmise au bénéficiaire et au Président du Conseil Départemental.

Mohon, le 10 décembre 2019  
 Martine LE RAT  
 Pour le Maire,  
 La 1<sup>ère</sup> adjointe par délégation



## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### ENTREPRISES ARTISANALES

#### MAÇONNERIE

- > **Entreprise ROUXEL**  
1 rue des Fosses - 02 97 93 94 16
- > **CURTIS construction**  
10 Penguily - 02 97 93 98 09

#### MENUISERIE

- > **LE BRETON Jacques**  
1 Bréhélu - 02 56 21 90 25
- > **DUCHESNE Sébastien**  
Z.A. St Marc - 06 26 63 51 39
- > **PRISTO Michael**  
3 La Mulotière - 02 97 93 97 13
- > **ROBERT Sylvain**  
12 Penguily - 06 66 15 35 49

#### PLOMBERIE-CHAUFFAGE

- > **BOUDEAU Christian**  
Le Breuil - Forges de Lanouée  
- 02 97 93 97 29

#### CONSTRUCTION BATIMENTS AGRICOLES

- > **BARBE Christian**  
4 Le Gazon - 02 97 22 83 49

#### OCRE

- > **Entreprise d'Insertion spécialiste du génie écologique**  
1 Z.A. St Marc - 02 97 93 92 17

#### BOURRELIER

- > **Carole RAIMBOURG**  
5 La Ville Jaudouin - 02 97 75 89 46

#### PETITS TRAVAUX

- > **O'DONOVAN Mickaël**  
1 Bodegat - 02 97 93 98 62

#### PEINTURE EN BATIMENTS

- > **BRET Estelle**  
4 Lotissement Beau Soleil  
- 06 62 20 42 29

#### SERVICES

#### TAXIS DU PORHOËT (Transport de malade assis)

- > **BULCOURT Christophe**  
1 rue des Courtils  
02 97 93 80 91 ou 06 60 76 99 10

#### INFIRMIER D.E

- > **MEZANGES Fabien**  
et **DELALANDE Sandrine**  
3 rue de la Mairie - 02 97 93 96 50

#### CENTRE DE SANTÉ DU PORHOËT

02 97 93 91 38

#### ADMR (MOHON)

02 97 93 98 81  
Rue de la Mairie

#### COMMERCES

#### BOULANGERIE

- > **Vincent LACOMBE**  
9 rue de la Mairie - 02 97 93 95 80

#### BAR - TABAC - RESTAURANT

- > **Didier et Karine HOSSEMAINE**  
8 rue de la Mairie - 02 97 93 94 33

#### PRODUITS DU SOL

- > **Etablissements HOUËIX**  
6 rue de la Gare - 02 97 93 96 05

#### COIFFURE

- > **Chris'tal Coiffure**  
9 rue du Calvaire - 02 97 93 98 40

#### CHAMBRES D'HÔTES ET GITES

- > **LETORE Françoise**  
Linho - 02 97 75 53 71  
www.gitecoeurdebretagne.fr
- > **La Charbonnière - GREEN Caroline**  
3 Bodegat - 09 81 69 56 71

#### ENSEIGNEMENT

#### ECOLE

- > **Les Saints Anges**  
1 rue du Paradis - 02 97 93 92 97

## LES SERVICES

### MAIRIE

Lundi	9h-12h00	14h00 - 17h30
Mardi	9h-12h00	14h00 - 17h30
Mercredi	9h-12h00	
Jeudi	9h-12h00	14h00 - 17h30
Vendredi	9h-12h00	-
Samedi	-	-

Le secrétariat de la Mairie 02.97.93.94.20

Permanences du Maire et des adjoints sur rendez-vous

### SERVICES SOCIAUX

- > **C.C.A.S** 02.97.93.94.20
- > **Service social de la Caisse d'Allocation Familiale à Ploërmel** 02.97.73.11.00
- > **Régime général de la Sécurité Sociale** : 02.97.73.22.00
- > **Service social de la Mutualité Agricole** :  
**Mme THUAUD Emmanuelle M.S.A. Ploërmel**  
02.97.46.93.42

### BIBLIOTHÈQUE

06 03 26 00 23

Mardi et mercredi de 16h45 à 18h, Samedi : de 14h30 à 16h

### DECHETTERIE DES TERTRES à GUILLIERS

02 97 22 85 80

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

### SERVICES DIVERS

- > **Centre de Finances Publiques Mauron** 02.97.22.63.76
- > **CAF Morbihan** 0810.25.56.10

### AUTRES SERVICES A MOHON

- > **Cantine municipale** 06 03 26 90 94
- > **Garderie municipale** 06 29 52 35 43

### SERVICES D'URGENCE

- > **Pompiers** : appelez le 18 ou le 112 depuis un portable
- > **Médecin** : appelez le 02 97 68 42 42, la nuit, les fins de semaines et les jours fériés. Pour les situations d'urgence exclusivement, faites le 15 ou le 18.
- > **Pharmacie** : le 3237 national est dédié pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17 h le samedi.
- > **Gendarmerie** : le « 17 » est réservé aux cas d'urgence.
- > **SAMU 15**
- > **SAUR** 02.97.24.42.00
- > **EDF Dépannage** 08.10.51.50.57
- > **Hôpital de Ploërmel** 02.97.73.26.26
- > **Centre Antipoison** 02.99.59.22.22

# CALENDRIER DES FÊTES 2020

Janvier		
Samedi 11	Galette des rois	Cyclo
Samedi 18	Galette des rois	Club de l'amitié
Dimanche 19	Galette des rois	EMSM
Jeudi 30	Galette des rois	Anciens combattants
Février		
Samedi 01	Couscous	EMSM
Mardi 04	Repas	Club de l'amitié
Vendredi 07	Concours de belote	Club de l'amitié
Mars		
Samedi 7	Repas à emporter	Breizh Propulsion
Mardi 24	Repas	Club de l'amitié
Dimanche 29	Assemblée générale	Société de chasse
Avril		
Vendredi 17	Concours de boules	Club de l'amitié

Juin		
vendredi 05	Concours de boules	Club de l'amitié
dimanche 07	Repas	Cyclo
dimanche 21	Motocross	Motoclub de St Marc
Septembre		
Dimanche 06	Vide grenier	Comité des fêtes
Samedi 12	Repas	Société de chasse
Octobre		
Samedi 17	Potée des écoles	Apel
Novembre		
Samedi 21	Repas	Club de l'amitié
Décembre		
Vendredi 4	Concours de belote	Club de l'amitié

## ÉTAT CIVIL 2019

### Naissances

12 Avril.....Shana NOUVEL - 11 Casteldeuc  
 06 Juin..... Mélissa HENNERIC - 4 Pengilly  
 25 Juin..... Mathis COIRRE - 8 rue du Four  
 03 Septembre..... Dolan POULARD - 22 Lotissement Beau Soleil  
 11 Septembre..... Louis JAGOREL - 3 Hiniac  
 26 Décembre ..... Mathis FLEURY - 5 Hiniac  
 27 Décembre .....Naël RONCIERE - 16 rue des Marétiens

### Mariages

05 Octobre..... Véronique BONAVITA et Pascal GEORGE

### Décès

19 février ..... Joseph LORAND - 1 La Noë - 79 ans  
 28 février ..... Alexis GUILLEMAUD - 12 Hiniac - 92 ans  
 28 février .....Jean-Baptiste LESPERT - Launay Geffray - 89 ans

08 mars..... Henri SAILLARD - 8 Rue du Stade - 87 ans  
 16 avril..... Léon PRESSARD - 5 La Touche - 83 ans  
 17 mai ..... Marcel RAMEL - 10 Tréfouët - 90 ans  
 25 juin.....Janine DUBOIS née JONNIAUX - 8 rue de Paradis - 82 ans  
 17 août..... Georges BIGORGNE - 6 Launay Geffray - 87 ans  
 26 août..... Maurice JAGOREL - 1 Le Petit Pourhaut - 90 ans  
 26 octobre..... Raymond MICHEL - 2 Linho - 70 ans  
 09 novembre... Marguerite DENIS née BESNARD - 1 Les Grées - 87 ans  
 18 novembre..... François RICCI - 3 La Ville Guesniac - 66 ans  
 12 décembre ..... Philippe HOUSSEMAINE - 4 rue de la Mairie - 64 ans  
 12 décembre..... Sylvain EISELE - 2 Tréfouët - 53 ans  
 20 décembre.....Armel LAUNAY - 15 Hiniac - 93 ans  
 23 décembre..... Stéphane JAULME - † Les Touches - 36 ans



Spectacle Noël



Fleurs



Déchets sauvages



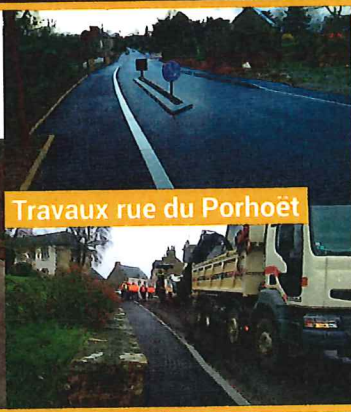
Cantine



Travaux église



Travaux rue du Porhoët



Visite Ss Préfet Vautier - 19/09/2019



Installation des déco de Noël



Travaux rue du Four



Noël école

2019.12/13 20



Travaux mille club



Portail mille club



Club de l'amitié



Salle polyvalente



Sainte Barbe